

L'Italie de nouveau sans gouvernement

Désavoué par le Sénat, Romano Prodi démissionne

Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 14

LE VENDREDI 25 JANVIER 2008

89 c + TAXES = 1 \$

Retour vers le futur

La première auto hybride a fait son apparition en... 1899. Et elle reviendra en force, disent les experts: «À long terme, la voiture ne peut pas être autrement qu'électrique.»



Le Belge Camille Jenatsch, surnommé le «Diable rouge», a été le premier être humain à franchir le «mur» des 100 kilomètres-heure, le 1^{er} mai 1899, avec sa Jamais Contente (ci-dessus), une voiture électrique de 40 CV montée sur des pneumatiques Michelin et fuselée pour la grande vitesse avec une carrosserie en partinium, un alliage d'aluminium, de tungstène et de magnésium laminé.

LOUIS-GILLES FRANCŒUR



— en voie de renouveler une industrie encroûtée dans des solutions traditionnelles depuis un siècle —, a fait son apparition en 1899, signée par un jeune ingénieur autrichien qui s'appelaient Ferdinand Porsche!

n a oublié qu'au tournant du XX^e siècle, alors que Paris inaugurait la tour Eiffel, il y avait en Amérique du Nord plus de voitures électriques que d'automobiles à moteur thermique. Et tout le monde a oublié que la voiture hybride, cette merveille de technologie énergétique et informatique

À cette époque, où le moteur à combustion a commencé à gagner la course contre les voitures électriques en raison de son autonomie, Louis Krieger arrivait pourtant à relier Paris et Châtellerauld avec une hybride, l'Electrogénia, sans recharge sur 307 km, mais à une vitesse moyenne de 17,5 km/h.

Pascal Griset, qui a écrit avec Dominique Larroque *L'Odyssée du transport électrique*, publié en 2006 aux Éditions Climedia — un livre non disponible au Québec —, ne voit pas les hybrides comme des technologies de transition, du moins les hybrides comme le système à moteurs-roues construit par Pierre Couture d'Hydro-Québec ou le prototype similaire dévoilé par Volvo au Salon de l'auto de Detroit, car ces véhicules sont de véritables voitures électriques avec un mode de production électrique «embarqué».

«Quand on aura un peu plus de recul, on verra que c'est le moteur thermique qui aura été le mode de transition entre les premières tractions électriques et les systèmes embarqués qui remplaceront les batteries, piles à combustibles ou génératrices. À long terme, la voiture ne peut pas être autrement qu'électrique», affirmait-il en entrevue au téléphone hier de sa résidence à Paris.

L'histoire de l'automobile électrique commence vraiment en 1799, alors qu'Alessandro Volta inventait la batterie électrique. Mais il faut attendre 1823 avant que l'Anglais Peter Barlow puisse faire tourner une roue au moyen d'un électro-aimant, un principe qu'appliquera pour la première fois l'Allemand Jacobi pour propulser en 1839 un bateau électrique sur la Neva, ce

VOIR PAGE A 10: AUTOS

ÉTUDES SUR LA LANGUE

Charest nie être intervenu

Dumont veut revoir les seuils d'immigration, mais pas le PQ

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Jean Charest a nié hier toute intervention de sa part, de celle de son entourage ou de sa ministre Christine St-Pierre pour retarder la publication d'une étude du démographe Marc Termote démontrant l'érosion du français à Montréal.

«Il n'est pas question de cacher quoi que ce soit, et ce n'est pas une décision politique, c'est une décision qui est prise par l'Office [québécois] de la langue [française] de rendre publiques des études au moment où il les aura toutes en main», a déclaré le premier ministre à la Presse canadienne, de Davos, en Suisse, où il participe au Forum économique mondial. Afin de justifier qu'on attende jusqu'à la fin de mars pour dévoiler les études, il a soutenu qu'il faut s'assurer d'avoir l'ensemble du portrait.

C'est le démographe Marc Termote, dans des entrevues mercredi, qui avait soutenu que la ministre St-Pierre, comme ancienne journaliste, aurait préféré divulguer l'étude lors d'une conférence de presse, le 18 janvier, mais que des directives venues de plus haut l'en avaient empêchée. Mme St-Pierre s'est employée hier à réfuter cette version des faits. «Il n'y avait rien à mon agenda vendredi dernier», a-t-elle insisté. «J'ai beaucoup de respect pour lui, c'est un grand chercheur», mais «qu'il s'en tienne à ses recherches», a-t-elle dit à propos de M. Termote. À l'Office québécois de la langue française, on affirme qu'en accordant des entrevues, celui-ci a commis un bris de contrat.

L'étude du démographe, qui n'a pas encore été rendue publique, conclurait que les allophones se sont



Jean Charest

VOIR PAGE A 10: CHAREST

COHABITATION PUBLIC-PRIVÉ

Couillard épargne les firmes de courtage et certains cabinets privés

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, dit vouloir sonner le glas des zones grises en santé. D'ici juin prochain, les cliniques qui offrent des soins spécialisés devront donc avoir tranché: ou bien elles choisiront d'intégrer le réseau public, ou bien elles s'en détacheront complètement. Pourtant, les firmes de courtage et les cabinets privés qui offrent des soins de base n'auront pas à se conformer à cette nouvelle règle et pourront donc continuer à compter dans leurs rangs des médecins participants et non participants, a appris *Le Devoir*.

À l'heure actuelle, on compte entre 75 et 100 cliniques privées qui pratiquent des activités dites spécialisées, par exemple des chirurgies des sinus ou de la rétine. Or la loi 33 est formelle: pour continuer à opérer, celles-ci devront désormais obtenir un permis qui en fera des centres médicaux spécialisés (CMS). Le cas échéant,

VOIR PAGE A 10: COUILLARD

INDEX

Annonces.....	A 4	Monde.....	A 5
Avis publics.....	B 6	Mots croisés.....	B 6
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 5
Décès.....	A 4	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 5
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo.....	B 7	Week-end.....	B 1

TRANSFERTS DE PRISONNIERS AFGHANS

Le gouvernement Harper est accusé d'avoir menti



Les Afghans faits prisonniers par les soldats canadiens ne sont plus transférés aux autorités locales depuis le 5 novembre.

«C'est de la désinformation, c'est de la manipulation, c'est du secret comme on n'en a jamais vu au Canada»

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement conservateur refuse d'expliquer pourquoi il n'a jamais informé le Parlement et la population que les Afghans faits prisonniers par les soldats canadiens n'étaient plus transférés aux autorités locales. Ce silence de deux mois et demi a suscité la consternation des partis d'opposition, qui disent ne plus faire confiance à l'équipe de Stephen Harper pour leur dire la vérité à propos de la mission militaire.

La question était sur les lèvres des chefs des trois partis d'opposition à Ottawa hier: les conservateurs ont-ils menti de la sorte à d'autres sujets? Depuis plus d'un an maintenant, l'opposition talonne le gouvernement de Stephen Harper à propos des prisonniers qui affirment être soumis à la torture

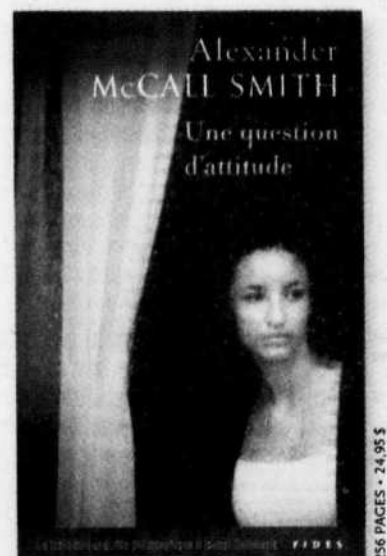
VOIR PAGE A 10: HARPER

ÉCONOMIE

Fraude de sept milliards d'euros dans une banque française

■ Page A 7

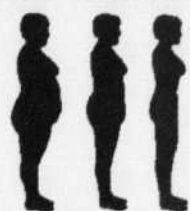
Vient de paraître



ALEXANDER MCCALL SMITH
Une question d'attitude

Elle a 43 ans, lui 28...

FIDES 70ans
de bonnes lectures www.editionsfides.com



Toujours mince 5 ans plus tard!

Perdez du poids facilement
et de la seule manière permanente

Le Contrôle de poids permanent

n'est uniquement possible si vous changez ce qui a causé votre excédant de poids. Les timbres Aminciplus de Bell coupent la faim; par conséquent, il devient facile de changer l'habitude qui consiste à trop manger. Les timbres combattent les envies de sucreries et d'aliments vides. Les habitudes qui consistent à trop manger et à choisir des aliments qui font engraisser sont deux des raisons qui font en sorte que les gens ont des excédants de poids. Tout le monde sait que le changement des habitudes est l'unique approche naturelle et saine pour perdre du poids de façon permanente. Cette stratégie est simple et donne des résultats. Vous portez le timbre pendant environ 90 jours uniquement, puis vous poursuivez vos habitudes alimentaires sans les timbres.

Des millions de personnes se tournent vers les comprimés diététiques et vers les substituts de repas qui mènent à long terme aux régimes fluctuants et aux prises de poids. Le Dr Phil affirme que les régimes fluctuants augmentent le risque de maladies du cœur de 70 %. Nous devons modifier nos habitudes alimentaires. C'est la seule solution. On lit dans les journaux que les taux de personnes diabétiques ont atteint des sommets et qu'ils parviendront à des niveaux catastrophiques dans quelques années. 68 % de ces personnes meurent de maladies liées à l'alimentation excessive et à la consommation de sucreries et de malbouffe, écrit le Dr C. Everett Koop, M.D.

3 ans et 5 ans après : lisez ci-dessous les témoignages attestant que les personnes qui ont utilisé le timbre n'ont pas repris de poids, à la différence de tous les autres régimes. Tous les régimes yo-yo entraînent une prise de poids à la longue et sont mauvais pour votre santé.



Demandez les timbres
Aminciplus Eze Bell n° 5a

■ En 2005, j'ai perdu 16 livres et je ne les ai pas reprises depuis! Je n'avais plus un seul vêtement qui m'allait bien. Grâce aux timbres Bell Aminciplus, j'ai commencé à perdre du poids lentement mais régulièrement chaque semaine. J'étais ravie de pouvoir remettre ma robe favorite. **Nicole Laque, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)**
■ Une Femme médecin J'ai essayé pendant 8 ans, rien n'a marché jusqu'à ce que je découvre les timbres Eze de Bell. Je suis heureuse, je n'ai plus à porter de sacs de patates. **Dre Bonnie Hemauer, PhD, Santa Monica (Californie)**
■ Il y a 5 ans, j'ai perdu 54 livres! Ce timbre est un produit différent. Simple, pas douloureux, les kilos ont fondu lentement. Quand je pensais que je n'avais plus à faire attention à ce que je mangeais, je reprenais du poids, puis je le reperdis en revenant à mon nouveau régime. **Roy Gilbert, Napean (Ontario)**
■ J'ai perdu 10 livres il y a 2 ans! Un ami m'en avait parlé, mais j'étais sceptique. J'avais essayé plusieurs régimes qui m'ont tous fait grossir à la longue. Mon appétit a diminué et j'ai pu changer mes habitudes alimentaires. **Kay Downey, Jacksonville (Floride)**
■ J'ai perdu 35 livres il y a 3 ans de cela, et je ne les ai plus reprises depuis! J'ai 51 ans et je me sens bien. Je joue même au basket-ball avec des « gamins » qui ont la moitié de mon âge. Bell Aminciplus n'est pas un gadget comme la plupart des autres solutions. **Bill Arthur, Newmarket (Ontario)**
■ Sous contrôle pendant 2 ans! C'est facile. Les timbres font passer l'envie de sucreries, qui étaient mon plus gros problème. J'ai perdu 15 livres. J'ai de nouvelles habitudes et je fais attention à ce que je mange. **Judy Haag, Eden Prairie (Minnesota)**

La plupart des gens attendent de tomber malade avant de recouvrer la santé. Voici deux produits qui peuvent nettoyer votre système (voir a) et rétablir l'acidité de celui-ci pour un équilibre alcalin sain (voir b). Nous investissons beaucoup d'argent dans des produits coûteux comme les voitures, les meubles et les voyages, et nous ne dépensons pratiquement rien pour améliorer notre santé.

a) Nettoyage intestinal et contrôle du poids n° 10 : permet d'éliminer les graisses et les toxines de votre système, que vous avez accumulées pendant des années dans votre foie, vos intestins et votre colon. Permet de réguler le taux de glycémie pouvant causer la prise de poids. Comporte des instructions en termes de choix alimentaires afin de vivre une vie plus saine. L'association de ces deux éléments est très efficace.



b) L'acidité excessive contenue dans l'estomac et dans le corps de la plupart des gens est causée par l'acidité trop élevée des aliments que nous consommons (sucre, pain blanc, pâtes de farine blanche, riz blanc, viande rouge, produits laitiers, croustilles et sodas) et par le manque d'aliments alcalinisants dans notre régime (légumes, légumineuses, fruits); consultez les détails sur l'emballage. L'expression « Vous êtes ce que vous mangez » est entièrement vraie. Il est possible de rétablir notre équilibre alcalin en consommant plus d'aliments alcalinisants ou en prenant un supplément peu coûteux comme Régulateur Alcalin pour l'équilibre Acido-Basique n° 39 de Bell accompagné de la trousse GRATUITE de mesure du pH alcalin. Comme les piscines, nous devons équilibrer notre pH alcalin. Votre corps est plus important. L'acidité dans le corps entraîne la prise de poids, le diabète, les reflux gastriques, les indigestions, le stress, les maladies vasculaires et le cancer, qui ont moins de chances de se développer dans un corps alcalin. Satisfait ou remboursé! Nombreuses données complémentaires sur Internet. ■ Renate Pescada de Penticton (C.-B.) écrit : votre produit alcalinisant a empêché le retour de mon cancer du sein parce qu'il a permis à mon corps de conserver un équilibre alcalin. ■ Joyce Metelski de Winnipeg (MB) écrit : depuis que je prends les comprimés alcalins, je n'ai plus besoin du traitement anti-acidité que je prenais depuis 5 ans.

Dans les mêmes magasins, demandez ■ Cartilage de Requin n° 1 de Bell, le seul produit efficace contre l'arthrite, ou nous vous remboursons. ■ Eroxil n° 6 de Bell pour les performances sexuelles des hommes et ■ Erosyn n° 7 pour encourager la libido, le désir et le plaisir chez les femmes ■ Thé Eze Flow n° 4a pour la prostate de Bell, soulage en 3 à 5 jours garanti ■ Tisane Bell pour la maîtrise de la miction pour les problèmes d'incontinence, d'infection urinaire, de fréquence et d'urgence ■ Ronflements & Sommeil Apnée Eze n° 22 ou n° 23 de Bell ■ Arrêtez de fumer n° 35 vous aide à tenir votre résolution de la nouvelle année.

Disponible dans les pharmacies Jean Coutu, Pharmaprix et magasins de produits naturels. Les locations sont inscrites sur notre site Internet www.BellLifestyleProducts.com ou bien téléphonez nous au 1-800-333-7995.

DISPONIBLE A ■ MONTREAL : Aliments Santé P. Richer 4331, rue Bélanger E.; Alimentation Yareh 7700 de Gaspé; Aliments Naturels Jade 505, Ste-Catherine E.; Ambrosia Produits Naturels 977, rue Ste-Catherine O.; GNC-Bien Vivre Eaton Center 677, rue Ste-Catherine O.; 2305, chemin Rockland & 7275, Sherbrooke E.; A Votre Santé 5126, Sherbrooke O.; Espace Naturel 6000, bl Henri Bourassa; Pharmacie Rita Nacache 4289, Bl St. Laurent; Pharmacie Truong 1500, rue Mc Gill College Ervanaria Victoria Inc 4175, rue Ste. Dominique; Fleur Sauvage 5561, ave. Monkland; Nature Santé 5006, chemin Queen Mary; Osmose Pentox 1080, ave Pratt; Pharma Sante Malak 7500 bl des Galeries d'Anjou Panier Santé Place Versaille 7275, rue Sherbrooke E.; Pharmacie Lackman & Masella 5462, bl Westminster; Retours aux Sources 8833, rue Hochelaga; Saffran Pharmacy 6050, rue Sherbrooke Ouest; Semence d'Etoile 3095, bl de Granby; Teva Healthfood 5143, bl Décarie; Vogel 2305, chemin Rockland ■ LASALLE GNC-Bien Vivre 7077, bl Newman Uniprix Pearson Place Newman ■ LAVAL GNC-Bien Vivre 3003 Blvd. Le Carrefour Panier Santé le Petit Prince 3151-B, bl Dagenais; Pharmacie le Comptoir 5208 Val des Brises & 1660 le Corbusier Source de la Santé 103A, bl de la Concorde O.; l'Oasis 1040, bl Labelle ■ ST-LAURENT Vogel 3131, bl Côte Vertu Place Cote Vertu ■ ST-LEONARD Nutrifort 7373, bl Langelier E.; ■ PIERREFONDS Simplement Naturel 15744, bl Pierrefonds ■ POINTE CLAIRE GNC-Bien Vivre 6801, Trans Canada; Uniprix 277, bl St-Jean ■ TERREBONNE: La Joie de la Terre 701, rue St-Pierre

LES ACTUALITÉS

Le Québec s'achemine vers un « bogue » de l'emploi

Les entreprises ne sauront plus où trouver la main-d'œuvre
nécessaire dès 2012, prévient le milieu de l'éducation

LIA LÉVESQUE

Le milieu scolaire et de la formation parle carrément de « bogue » de l'emploi dès 2012, à cause des milliers de départs à la retraite et de la décroissance démographique du Québec.

Déjà on éprouve un problème d'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre des entreprises et les inscriptions dans plusieurs programmes prometteurs.

« La décroissance de la population active des 15 à 64 ans va commencer vers 2012 au Québec et c'est la population en âge de travailler », a déclaré hier Patricia Richard, directrice générale des contenus chez Jobboom.

« Entre 2011 et 2016, cette population-là va perdre 74 000 individus au moins. Donc, on commence un lent rétrécissement de la population active, combiné à beaucoup de départs à la retraite. Le bogue en question, c'est : où va-t-on trouver la main-d'œuvre nécessaire, la relève qualifiée, alors qu'on a déjà des problèmes à avoir cette main-d'œuvre? », a-t-elle ajouté.

Jobboom lançait hier son plus



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Une pénurie de travailleurs s'annonce pour le début de la prochaine décennie.

récent guide *Les carrières d'avenir 2008*, en compagnie de représentants des cégeps et des commissions scolaires.

Dans plusieurs domaines, tant au secondaire qu'au collégial ou à l'université, des programmes manquent d'étudiants et les employeurs s'arrachent les finissants.

À titre d'exemple, en techniques de transformation des matières plastiques, il faudrait entre 100 et 200 diplômés par année pour combler la demande des employeurs. Or le seul cégep au Québec qui offre ce programme, celui de Thetford Mines, ne décerne que six à dix diplômes par année.

Au niveau universitaire, en ergothérapie, 180 offres d'emploi ont été faites aux 60 finissants de l'Université Laval.

Au secondaire, le Centre de formation professionnelle Léonard-de-Vinci à Saint-Laurent a décerné 60 diplômes en 2007 dans son programme d'installation et de réparation d'équipement de télécommunications. L'enquête de Jobboom révèle qu'une seule des entreprises sondées dans ce domaine avait 125 postes à pourvoir.

Le problème est multiple : méconnaissance des programmes prometteurs, préjugés contre la

formation professionnelle et technique, volonté des parents que leur enfant obtienne un diplôme universitaire, etc.

Les efforts déployés depuis quelques années pour revaloriser la formation professionnelle et technique commencent toutefois à porter leurs fruits, assure le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, André Caron. « Le pourcentage de jeunes inscrits en formation professionnelle augmente, très légèrement mais il augmente », a-t-il indiqué, parlant de 3 ou 4 % d'augmentation depuis l'année dernière.

Jobboom cite plusieurs programmes de formation affichant un taux de chômage de moins de 5 %. Parmi eux, on retrouve la conduite de grues, l'assistance technique en pharmacie, la pâtisserie de restaurant, la mécanique d'ascenseur, la technique d'inhalothérapie, les techniques de l'impression, les techniques de santé animale, l'adaptation scolaire au niveau du baccalauréat, ainsi que l'audiologie et l'orthophonie.

La Presse canadienne

Maladie du travailleur du pop-corn

L'Union des consommateurs demande le retrait du diacétyle

FABIEN DEGLISE

L'Union des consommateurs demande au gouvernement canadien de revoir rapidement ses règles d'étiquetage afin de mieux informer les consommateurs de la présence dans leurs aliments d'additifs potentiellement dangereux pour la santé humaine. Cette transparence leur permettrait ainsi de déceler plus facilement le diacétyle, un arôme de beurre montré du doigt cette semaine par l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA) en raison de son rôle possible dans la formation de maladies pulmonaires et à propos duquel les étiquettes sont pour le moment muettes.

En marge de consultations du gouvernement fédéral tenues hier à Ottawa autour de son plan d'action à venir pour la sécurité des produits alimentaires et de consommation, l'Union des consommateurs a suggéré aux autorités réglementaires de très vite mettre en application la médecine qu'elles préconisent. « Avec son plan, Ottawa dit vouloir faire preuve à l'avenir non seulement de plus de transparence mais aussi d'ouverture face aux consommateurs », a indiqué au *Devoir* Charles Tanguay, porte-parole de l'organisme consommateur, joint par téléphone. « Dans ce contexte, le gouvernement devrait bien sûr bannir le diacétyle sur-le-champ et, dans le cas contraire, s'assurer que les consommateurs aient toute l'information en main pour éviter d'être en contact avec ce produit. »

Présent dans des milliers de produits alimentaires, dont le célèbre mais soufflé à saveur de beurre, le diacétyle n'apparaît en effet jamais sur la liste des ingrédients des aliments vendus au Canada. Motif? Considéré par les lois canadiennes comme un agent aromatisant, il entre

simplement sous une appellation générique d'« arôme » ou d'« arôme de beurre ». Sans plus. « Face aux doutes [sur l'innocuité de cette substance], le consommateur a désormais le droit de savoir, a poursuivi M. Tanguay. Et pour ça, les règles d'étiquetage doivent être modifiées. »

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui gère les politiques d'étiquetage au pays, a indiqué hier au *Devoir* « qu'aucun projet n'était actuellement sur la table » en vue d'une refonte des règlements sur l'étiquetage des aliments au pays. Des modifications juridiques quant à la présentation des arômes et des additifs alimentaires sur les produits ne sont pas non plus au programme, a indiqué Marc Richard, porte-parole de l'agence.

Pourtant, cette semaine, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, une entité syndicale basée en Suisse, a demandé à Ottawa de suspendre immédiatement l'utilisation du diacétyle dans l'alimentation et, parallèlement, de réévaluer sa position au sujet de cette substance chimique. L'appel a été lancé aux autorités sanitaires de divers États dans la foulée d'une série de découvertes scientifiques qui tendent à établir un lien entre cet arôme et la bronchiolite oblitérante. Les travailleurs des usines de mais soufflé, régulièrement en contact avec ce composé chimique, seraient particulièrement touchés par cette maladie.

Malgré ces découvertes, Santé Canada n'a toutefois pas l'intention de passer le diacétyle au crible, a indiqué le ministère fédéral mardi dernier, soulignant qu'il juge que cet arôme « ne fait pas peser de risque particulier pour la santé humaine ».

Le Devoir

Critères d'admission au collégial assouplis

Courchesne espère contrer le décrochage

CLAIRANDRÉE
CAUCHY

L'assouplissement des critères d'admission au collégial ne constitue pas un nivellement par le bas, mais plutôt un moyen de lutter contre le décrochage scolaire, indique la ministre de l'Éducation, Michèle Courchesne.

« Nous n'avons aucunement l'intention de réduire les exigences d'admission. L'admission conditionnelle ne s'applique que pour une seule session, pendant laquelle les élèves devront avoir complété leurs unités du secondaire. Nous voulons ainsi nous assurer de conserver dans le milieu scolaire les étudiants qui ne se présentent plus dans les commissions scolaires pour obtenir les cours manquants », a soutenu Mme Courchesne hier dans un communiqué de presse.

Elle réagissait aux critiques exprimées hier dans *Le Devoir* par des syndicats d'enseignants inquiets du nouveau règlement sur le régime d'études collégiales. Ce dernier prévoit qu'un étudiant à qui il manque six crédits ou moins au diplôme d'études secondaires (DES) pourra être admis au cégep, à condition de compléter ses cours pendant son premier trimestre d'études collégiales.

Selon les évaluations effectuées au ministère, ce sont surtout les étudiants qui se dirigent vers le secteur technique qui bénéficieront d'un tel assouplissement des critères.

Du même souffle, le règlement, qui devrait entrer en vigueur cet automne, permet aux cégeps d'admettre des étudiants adultes qui n'ont pas complété leur DES et ont quitté les bancs d'école depuis au moins 24 mois. On autorise également les collèges à décerner des diplômes sans mention pour des étudiants qui auraient cumulé le nombre de cours équivalant à un DEC, mais dans différents programmes d'études.

La ministre soutient que l'étudiant qui aspire à un DEC général devra remplir les mêmes exigences que pour tout autre DEC. « Contrairement aux prétentions de certains observateurs, ce type de diplôme va permettre un accès plus facile à l'université dans des disciplines qui n'exigent aucun préalable et procurer un net avantage sur le marché du travail par rapport au titulaire d'un simple DES », a poursuivi Mme Courchesne.

Contrairement à plusieurs syndicats, la porte-parole péquiste en matière d'éducation, Marie Malavoy, accueille favorablement les nouvelles règles d'admission mais invite le ministère à déployer des ressources additionnelles dans les cégeps pour accompagner les étudiants ainsi admis.

Le Devoir

Avis important aux employeurs

À l'écoute des étudiants, au service des collectivités

L'initiative Emplois d'été Canada, qui fait partie du programme Expérience emploi été, accorde du financement pour aider les organismes sans but lucratif, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptant 50 employés ou moins à créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans.

Si vous êtes un employeur et que vous répondez aux critères d'admissibilité, soumettez votre demande entre le 1^{er} et le 29 février 2008.

Pour vous procurer le formulaire de demande, consultez le site Web de Service Canada, téléphonez à la ligne Info-jeunesse, au 1-800-935-5555, ou rendez-vous dans l'un des Centres Service Canada.

Vous pourrez ensuite nous le retourner en ligne, par la poste, par télécopieur, ou en personne dans un Centre Service Canada.

Pour de plus amples renseignements :

Composez le 1-800-935-5555
(ATS : 1-800-926-9105)

Cliquez servicecanada.ca
Visitez un Centre Service Canada

Service
Canada
Au service des gens

ACTUALITÉS



Christian Rioux

La catalanisation

Chaque été, j'emmène ma fille voir les feux d'artifice sur le pont Jacques-Cartier. L'événement attire toujours un public populaire venu d'Hochelaga-Maisonneuve et du Faubourg à m'asse. Il y a deux ans, à notre droite, deux écoliers se tiraillaient. Le premier était latino-américain et le second d'origine québécoise. Contrairement à son camarade, le petit Latino passait de l'anglais au français le plus naturellement du monde. Une phrase en anglais succédait à une phrase en français. Ces deux langues, qu'il parlait minimalement toutes les deux, semblaient s'équivaloir pour lui, et l'enfant ne semblait pas ressentir plus d'attachement à l'une qu'à l'autre. Cette gymnastique linguistique était un objet de fierté qu'il pratiquait sous le regard admiratif de ses parents et de son camarade, qui tentait tant bien que mal de l'imiter. Pendant une heure, nous avons assisté à un curieux processus d'assimilation inversée. Un jeune Québécois francophone tentait par tous les moyens de se fondre dans le bilinguisme d'un immigrant de fraîche date.

Il n'y a qu'au Québec qu'une telle chose est possible. Il y a quatre ans, j'avais raconté dans cette chronique comment j'avais été expulsé d'une pharmacie de la rue Sainte-Catherine (près de la rue de Bleury) parce que j'avais refusé de m'exprimer en anglais. «Canada is a bilingual country!», m'avait-on dit sur le ton du célèbre «speak white!». Les révélations du *Journal de Montréal* ne m'ont donc pas surpris. Certes, on peut les relativiser et y opposer d'autres chiffres, mais on ne peut pas nier qu'il se passe quelque chose à Montréal.

Celui qui, comme moi, y revient tous les trois mois le constate aisément. Cela se remarque à une foule de détails. Certes, il est facile d'être servi en français presque partout, mais on s'adresse à vous de plus en plus indifféremment en anglais ou en français. Le français a beau être parlé presque partout, il est de moins en moins considéré comme la principale langue d'usage et de plus en plus comme l'égal de l'anglais.

Devant la commission Bouchard-Taylor, l'ancien sous-ministre Louis Bernard a récemment affirmé que le Québec était en réalité «un pays bilingue». Chose certaine, à Montréal, l'anglais et le français sont d'ores et déjà en voie d'avoir le même statut public. Il y a quelque temps, un intellectuel québécois avait proposé de catalaniser la politique québécoise en s'inspirant des stratégies politiques de ce petit peuple du nord-est de l'Espagne. Au fond, Montréal est peut-être déjà largement sur la voie de la catalanisation.

L'évolution actuelle de la métropole me fait en effet beaucoup plus penser à celle de Barcelone qu'à celle de Bruxelles, par exemple. Il ne m'est jamais arrivé de me faire servir en néerlandais à Bruxelles. Cette ville a beau être officiellement bilingue et le néerlandais a beau être la langue majoritaire en Belgique, le français domine sans partage dans la capitale belge. L'affichage bilingue n'y est au fond qu'un symbole destiné à consoler les Flamands.

Barcelone connaît par contre un véritable équilibre des langues. Certes, le castillan (l'espagnol) conserve une position dominante dans les médias, les tribunaux et l'administration fédérale, mais le castillan et le catalan ont un statut presque identique dans les commerces. Les Barcelonnais cultivent une sorte de bilinguisme organique qui leur permet de passer d'une langue à l'autre sans transition, un peu comme les Acadiens. Les immigrants ont beau apprendre le catalan à l'école, la force d'attraction de l'espagnol est plus forte que les lois. En 20 ans de combat, le catalan a ralenti sa lente érosion, faisant même des progrès, mais il n'a pas réduit le moins du monde la place de l'espagnol. Les lois linguistiques ne fabriquent pas des Catalans mais, au mieux, des gens organiquement bilingues pour qui les deux langues ont un statut d'égalité.

Il se passe exactement la même chose à Montréal. La loi 101 y fabrique surtout des Québécois bilingues pour qui les deux langues ont au mieux la même importance. Comme le disait Louis Bernard, le statut officiel du français au Québec est éminemment trompeur. Aussi trompeur que le pseudo-bilinguisme canadien. La réalité de Montréal est aujourd'hui celle d'une ville bilingue et même de plus en plus organiquement bilingue. Pour imaginer à quoi ressemblerait Montréal demain, il suffit peut-être de penser à Barcelone.

Catalaniser le Québec, cela signifie peut-être aussi de le provincialiser.

Le voyage qu'achève aujourd'hui Jean Charest en Europe est l'exemple même de la visite d'un premier ministre provincial dans tous les sens du terme. De mémoire de journaliste, on avait rarement vu un séjour en Europe aussi mal préparé. La journée passée à Paris a été ajoutée à la dernière minute. Malgré une intervention remarquée sur TV5, Jean Charest n'y a fait que le strict minimum.

Le premier ministre a beau être plus à l'aise dans ses discours en anglais qu'en français, ce fut encore pire à Londres. M. Charest n'a pas rencontré une seule personnalité ni accordé une seule entrevue marquante. Pas le moindre ministre important du gouvernement de Gordon Brown. Son principal discours a surtout attiré des hommes d'affaires canadiens. Le premier ministre a poussé le provincialisme jusqu'à inaugurer une exposition dans les murs confidentiels de... l'ambassade canadienne. Comme si Londres ne regorgeait pas d'artistes québécois qui se produisent dans les salles et les musées les plus prestigieuses.

En 1994, Daniel Johnson n'avait-il pas rencontré John Major en personne? Même un souverainisme comme Bernard Landry avait visité Londres en 2002 avec une délégation d'une dizaine d'hommes d'affaires et fait un discours à Mansion House, la résidence du Lord Mayor, où le chancelier de l'Échiquier prononce son discours annuel sur l'état de l'économie. Le même jour, sa ministre Louise Beaudoin prononçait une conférence au Royal Institute of International Affairs. Le premier ministre avait aussi décoré des personnalités britanniques de l'Ordre du Québec et accordé des entrevues au *Financial Times* et à *The Economist*.

Signe de cette vision provinciale, la délégation de Londres, la deuxième en importance dans le monde, n'a plus de délégué général depuis plus de six mois. Pas surprenant qu'à Davos, Jean Charest ait appelé Stephen Harper au secours pour sauver son projet de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Oui, vu de l'étranger, le Québec ressemble de plus en plus à une province... bilingue.

crioux@ledevoir.com

Les libéraux réclament une enquête indépendante sur le renvoi de Linda Keen

Le congédiement de la présidente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Linda Keen, dans la foulée de l'arrêt du réacteur nucléaire de Chalk River, continue de faire des remous. Les libéraux demandent une enquête indépendante sur les raisons véritables de sa destitu-

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les députés libéraux fédéraux invitent Ottawa à mandater un tribunal indépendant et non partisan pour faire la lumière sur le limogeage de Linda Keen, survenu en pleine nuit la semaine dernière. Ils estiment que le gouvernement conservateur s'est attaqué à la présidente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour détourner l'attention de sa propre incapacité à gérer la crise.

«Il est temps de dépolitiser ce dossier, a déclaré le député Omar Alghabra. C'est pourquoi nous avons besoin d'un groupe indépendant qui déterminera ce qui a motivé la décision de renvoyer Mme Keen et si ce renvoi était justifié.»

Avec une pointe d'ironie dans la voix, M. Alghabra a fait remarquer que le premier ministre Stephen Harper avait un

penchant pour ce genre d'arbitre indépendant: Daniel Paillé pour les sondages gouvernementaux, John Manley pour la mission en Afghanistan, Bernard Lord pour les langues officielles, David Johnston pour l'affaire Mulroney-Schreiber. Il ne voit donc pas pourquoi il refuserait d'en nommer un de plus.

En novembre dernier, la CCSN a refusé d'autoriser le redémarrage du réacteur nucléaire de Chalk River parce que celui-ci n'avait pas été mis à niveau comme l'exige sa licence. Cet arrêt prolongé a affecté l'approvisionnement du milieu médical en radio-isotopes utilisés en médecine nucléaire. Agitant le spectre de décès provoqués par une pénurie, le gouvernement conservateur a fait adopter une loi d'urgence le 11 décembre, un peu avant minuit, pour obliger la remise en fonction du réacteur nucléaire.

Depuis, les conservateurs ont repro-

ché à Mme Keen d'avoir mis la vie des Canadiens en danger, d'où son licenciement. Ils ont même adopté une directive précisant que, dorénavant, la CCSN devra considérer l'approvisionnement en isotopes dans toutes ses décisions concernant le réacteur de Chalk River.

«C'est inacceptable, lance M. Alghabra. Cela signifie-t-il que le président de la CCSN devra avoir dans son rolodex les numéros de téléphone de quatre autres fournisseurs d'isotopes si le réacteur doit être fermé pour des raisons de sécurité?»

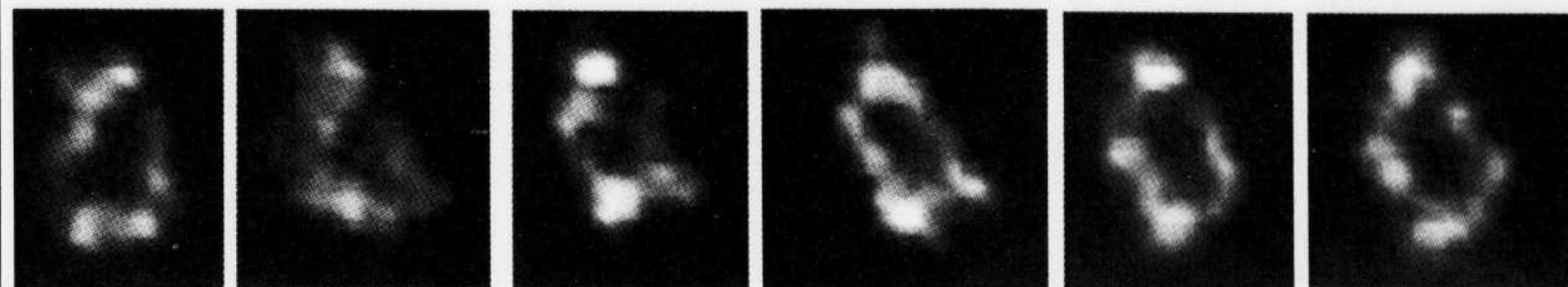
Chalk River produit environ 50 % de tous les isotopes médicaux utilisés dans le monde et 70 % de ceux utilisés dans les hôpitaux et les cliniques du Canada. Selon le député, c'est le ministère de la Santé qui aurait dû procéder à la recherche de fournisseurs alternatifs devant les signes avant-coureurs d'une pénurie qui s'accumulaient. Il rappelle que cela avait déjà été fait quand la menace d'une grève à Chalk River avait plané, en 1998. «Je m'attends à ce que le ministre de la Santé trouve un fournisseur alternatif puisqu'il y a tant de vies qui en dépendent. Encore une fois, c'est une façon de rejeter sur d'autres leurs responsabilités.»

Conflit d'intérêts

Les libéraux veulent aussi déterminer si la sous-ministre des Ressources naturelles, Cassie Doyle, s'est placée en «conflit d'intérêts». Mme Doyle a lutté, avec son ministre Gary Lunn, à deux appels-conférences avec Linda Keen pendant la crise. Or Mme Doyle siège aussi au conseil d'administration d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), l'opérateur du réacteur de Chalk River. Au cours de ces appels, il a été clairement indiqué à Mme Keen que le gouvernement désirait le redémarrage du réacteur.

«Cela l'a placée au centre d'un conflit d'intérêts, croit M. Alghabra. Était-elle là parce qu'elle représentait EACL ou était-elle là pour représenter le ministre et le conseiller?» Le député reconnaît que ce n'est pas la première fois qu'un sous-ministre aux Ressources naturelles siège au conseil d'administration de la société de la Couronne, mais à cause de la tension en cours, cela fait croire que le ministre n'avait pas que l'intérêt des Canadiens en tête.

Le Devoir



J. CRAIG VENTER INSTITUTE

Insignifiantes en apparence, ces petites taches représentent pourtant la plus grande structure d'ADN jamais fabriquée par l'homme. Créé par des chercheurs états-uniens, ce premier génome synthétique d'une bactérie constitue un pas important vers la création du premier organisme vivant artificiel.

Un pas de plus vers la création d'une vie artificielle

Des chercheurs fabriquent le génome synthétique d'une bactérie

JEAN-LOUIS SANTINI

Washington — Des chercheurs américains de l'institut Venter ont fabriqué le premier génome synthétique d'une bactérie, étape cruciale pour la création du premier organisme vivant artificiel dont les applications potentielles sont jugées importantes, selon des travaux parus hier.

Il s'agit de la plus grande structure d'ADN, les éléments de base de la vie, jamais fabriquée par l'homme, soulignent les auteurs de cette recherche publiée dans la revue *Science* datée du 24 janvier.

«Ceci est une avancée enthousiasmante pour nos chercheurs et pour cette discipline», se réjouit Dan Gibson, principal auteur de ces travaux auxquels a participé Craig Venter, fondateur de cet institut et pionnier controversé des biotechnologies.

«Toutefois, nous continuons à travailler vers le but ultime d'insérer un chromosome synthétique dans une cellule et d'amorcer ainsi la création du premier organisme artificiel», a-t-il ajouté.

Il s'agit en fait de créer de toute pièce une nouvelle bactérie en lui greffant un génome fabriqué sur mesure pour qu'elle puisse remplir une fonction spécifique.

«Nous avons montré qu'il est possible de créer artificiellement de grands génomes et d'en ajuster la taille, ce qui ouvre la voie à des applications potentielles importantes comme la production de biocarburants», a expliqué le Dr Hamilton Smith, un des auteurs de ces travaux.

Il serait tout aussi possible de produire des organismes artificiels pour le traitement biologique des déchets toxiques ou la séquestration du dioxyde de carbone (CO₂), relèvent également les auteurs de l'étude.

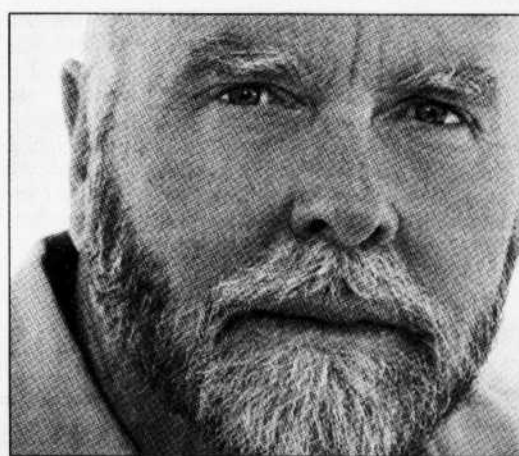
Cette recherche «représente la deuxième de trois étapes vers la recréation d'un organisme vivant entièrement artificiel», a précisé Dan Gibson.

La première étape avait été franchie en 2007 avec le transfert réussi d'un génome d'une bactérie à une autre bactérie, devenue une espèce différente dans ce processus.

Pour l'étape finale, les chercheurs de l'institut Venter vont tenter de créer une cellule artificielle de bactérie basée entièrement sur le génome synthétique de la bactérie *Mycoplasma genitalium* qu'ils viennent de fabriquer.

La bactérie *M. genitalium* possède un des plus petits génomes cellulaires connus avec un peu plus de 580 gènes, d'où son intérêt pour ces chercheurs. En comparaison, le génome humain en compte quelque 36 000.

Ces scientifiques expliquent être parvenus à «cet-



AGENCE FRANCE-PRESSE

Craig Venter, fondateur de l'institut de recherche qui a fabriqué le premier génome synthétique d'une bactérie. M. Venter est un pionnier controversé des biotechnologies.

te prouesse technique» en produisant chimiquement les fragments d'ADN de cette bactérie dans leur laboratoire, développant de nouvelles méthodes pour les assembler et les reproduire. Ils avaient préalablement dépouillé le génome des gènes inutiles, ne conservant que ceux strictement nécessaires aux fonctions biologiques.

«Quand nous avons commencé cette recherche, il y a plusieurs années, nous savions combien il serait difficile d'aboutir car nous nous aventurons alors en territoire totalement inconnu», a souligné Hamilton Smith.

Eckard Wimmer, professeur de biologie moléculaire au département de génétique moléculaire à l'Université de New York, s'interroge néanmoins sur le fait de savoir pourquoi l'équipe de l'institut Venter n'a pas encore pu, avec ce génome artificiel, recréer un organisme artificiel.

«Ils auraient dû être en mesure de recréer un organisme artificiel dès la seconde étape franchie», a-t-il estimé dans un entretien avec l'AFP.

Selon ce chercheur, qui n'a pas participé à cette recherche mais a lu l'étude, «l'ADN synthétique recréé n'était apparemment pas viable pour des fonctions biologiques».

Il a souligné une note des auteurs à la fin de l'étude indiquant que «le vecteur [génome artificiel] n'était peut-être pas viable pour des transplantations expérimentales».

Agence France-Presse

Agence France-Presse

EN BREF

UQAM: forte hausse des coûts de l'administration

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) a publié hier son rapport annuel pour l'année 2006-07, en version électronique. On constate entre autres une nette augmentation des dépenses allouées au poste budgétaire de l'administration, passées de 39,9 millions en 2005-06 à 56,3 millions en 2006-07. La part relative des dépenses de l'administration dans l'ensemble du budget est donc passée de 11,4 % à 14,7 %. Précisons toutefois que

l'UQAM a dû assumer les coûts de plusieurs firmes d'experts externes pour faire la lumière sur les tenants et aboutissants du gouffre financier lié aux projets immobiliers de l'Îlot Voyageur et du Complexe des sciences. On confirme par ailleurs dans le rapport que l'UQAM a terminé l'année 2006-07 avec un déficit de 25,4 millions, ce qui porte le déficit accumulé à 41 millions. Pour la première fois, la direction de l'UQAM a décidé de ne pas publier une version papier de son rapport annuel, qui peut donc être consulté en ligne à l'adresse www.uqam.ca/rapport. — Le Devoir

Un avocat différent

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LES ACTUALITÉS

Montréal dépose son plan pour protéger le mont Royal

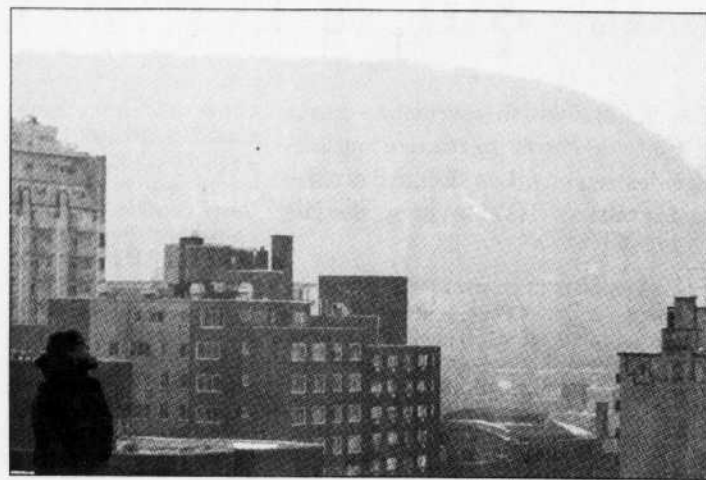
JEANNE CORRIVEAU

Après des années de discussions, la Ville de Montréal a finalement accouché de son plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, qui vise à préserver les milieux naturels de la montagne et à resserrer les critères de développement. C'est un pas dans la bonne direction qui vient d'être franchi, ont commenté hier les Amis de la Montagne et le Conseil régional de l'environnement de Montréal, qui estiment toutefois que ce plan n'est pas assez contraignant à l'endroit des établissements présents sur la montagne.

«Jamais le mont Royal n'aura fait l'objet d'une protection aussi complète», a fait valoir Helen Fotopulos, responsable du mont Royal au comité exécutif. Du même souffle, elle a prévenu qu'il ne s'agit pas d'imposer un moratoire sur le développement mais bien de mieux encadrer les visées expansionnistes des établissements présents sur la montagne. «Ce règlement ne signifie pas le gel de tout développement sur la montagne et à son pourtour. Les projets cohérents avec les orientations du plan proposé pourront recevoir l'autorisation pour aller de l'avant. Il s'agit de guider le développement vers un choix d'avenir plutôt que de perpétuer le statu quo», a-t-elle expliqué.

Trois ans après le décret gouvernemental qui avait accordé à la montagne le statut d'arrondissement naturel et historique, Montréal clarifie les règles de protection qui touchent trois éléments, soit la préservation des milieux naturels, l'encadrement du cadre bâti et la sauvegarde des paysages. Le document, élaboré avec la Table de concertation du mont Royal, créée en 2004, sera déposé au conseil municipal lundi, mais les mesures qu'il comporte entreront en vigueur immédiatement avec l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire.

La Ville entend protéger les milieux naturels qui couvrent 57 % du territoire de l'arrondissement et imposer des limites d'implantation et de hauteur pour les constructions sur la montagne et à son pourtour. Avec son plan, la Ville veut aussi préserver les vues sur la montagne à partir de 104 endroits de la métropole. Les plans d'urbanisme de 1992 et de 2004 en avaient déjà relevé 49, mais Montréal a décidé d'en ajouter 55. Ainsi, par exemple, un promoteur dont le



Montréal a déposé son plan de protection du mont Royal qui, selon Helen Fotopulos, n'est pas un frein au développement.

projet immobilier au centre-ville obstruerait la vue sur la montagne d'un point désigné serait invité à modifier son projet pour en réduire la hauteur. «S'il est permis de construire un bâtiment d'une hauteur de 50 mètres [selon le règlement de zonage de l'arrondissement] mais qu'à partir de 40 mètres il commence à affecter la vue vers la montagne, nous pourrions exiger du promoteur qu'il nous dépose des études pour tendre à préserver cette vue», a expliqué Céline Topp, directrice du service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine à la Ville. Mais encore faudra-t-il que le promoteur accepte de collaborer.

Tout projet de construction soumis par les cimetières, les hôpitaux et les établissements d'enseignement présents sur le mont Royal nécessitera une modification du règlement de contrôle intérimaire avec l'accord du conseil municipal et devra obligatoirement faire l'objet d'une consultation par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Mais rien ne peut empêcher la poursuite des projets de mausolées du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ou d'agrandissement du stade Percival-Molson, qui ont

déjà obtenu le feu vert de la Ville et du ministère de la Culture.

Les organismes de défense de la montagne sont encouragés par les objectifs décrits par le plan mais s'inquiètent de l'application concrète de ces principes. La directrice générale des Amis de la Montagne, Sylvie Guilbault, souligne que la sensibilité dont fait preuve la Ville à l'égard du mont Royal se perpétue malgré les changements d'administration à l'hôtel de ville. «Il faut que la Ville fasse un suivi et qu'elle impose des amendes. La gestion du plan n'est pas encore détaillée mais elle est essentielle, a-t-elle dit. La volonté est là, mais il faut qu'on applique les mesures, et c'est peut-être ce qui est le plus difficile.»

De son côté, le directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal, André Portier, décrit le plan comme un «petit pas». S'il se réjouit de la protection des 425 hectares de milieux naturels, il s'inquiète du sort des 15 boisés appartenant à des établissements. Ces boisés ne sont pas visés par une telle protection et feront plutôt l'objet d'ententes dans le cadre d'un «pacte patrimonial» entre la Ville et ces établissements. «Avant de crier victoire, il faudra voir le contenu de ces ententes et voir si elles comportent de vraies mesures de protection», a-t-il commenté.

Le plan de protection, qui sera déposé lundi soir lors du conseil municipal, fera l'objet de consultations par l'OCPM au printemps et pourra être amélioré avant d'être adopté, en juin. Les mesures de protection du mont Royal seront enchâssées dans le document complémentaire du plan d'urbanisme. De leur côté, les arrondissements d'Outremont, de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et du Plateau Mont-Royal devront modifier leur règlement d'urbanisme en conséquence.

Le Devoir

L'implantation éventuelle d'un Couche-Tard crée de la bisbille à Sutton

LISA-MARIE GERVAIS

Si tôt adopté, si tôt contesté. Le nouveau plan d'urbanisme de la ville de Sutton, approuvé mercredi lors du conseil municipal, a été rejeté par deux conseillers et contesté par plusieurs citoyens.

L'élément déclencheur de ces protestations? L'adoption précipitée du plan d'urbanisme comprenant des modifications de zonage qui accorderaient le feu vert à la construction d'une station-service et d'un dépanneur Couche-Tard au centre du village.

Le conseiller François Champagne, qui désapprouve la rapidité avec laquelle le conseil a voulu faire adopter le nouveau plan, évalue actuellement les recours pour pouvoir faire invalider la procédure. Des citoyens ont déjà lancé une campagne référendaire.

Le nouveau plan, élaboré à la suite de la fusion entre le canton et la ville de Sutton, avait d'abord été adopté le 14 janvier dernier par le conseil, puis invalidé par le maire Kenneth Hill deux jours plus tard. La Loi des cités et des villes stipule que tous les

conseillers doivent pouvoir avoir entre les mains une copie du projet de loi dans les deux jours ouvrables avant la séance, ce qui n'avait pas été le cas. Le document, incomplet, avait été envoyé par Internet.

Une semaine après l'invalidation, lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier, le plan d'urbanisme a de nouveau été adopté. François Champagne, qui participe à l'élaboration du plan d'urbanisme depuis deux ans, se dit surpris que cette manœuvre ait été possible dans ces conditions. «On nous a remis une copie papier une heure avant la séance, mais on aurait eu besoin de six ou sept heures pour en faire la lecture», déplore-t-il. Il s'étonne que des personnes d'expérience et habilités à dénoncer l'irrégularité des procédures, par exemple le greffier ou la directrice générale, ne soient pas intervenus sur-le-champ.

Cet empressement suscite des questionnements au sein de la population. Pour le citoyen de Sutton Daniel Laguiton, il ne fait aucun doute que l'adoption rapide du plan visait à favoriser l'implantation du Couche-Tard. Le plan modifierait le zonage de la rue principale convoitée

par Couche-Tard en zone parcellaire, ce qui permettrait à la multinationale de racheter un garage Esso et de le réaménager en une grande station-service de douze pompes avec un dépanneur. Or, selon M. Laguiton, plusieurs citoyens souhaitent plutôt qu'un parc soit aménagé. «Quel intérêt à la municipalité à permettre un tel projet? C'est un mystère total que personne n'arrive à expliquer», a dit M. Laguiton.

Le conseiller François Champagne croit pour sa part que la Ville de Sutton sent de la pression parce qu'elle s'est déjà déclarée publiquement, à maintes reprises, en faveur de l'installation du commerce. Selon lui, ce projet de construction ne tient pas la route parce que le lot est beaucoup trop petit pour un tel aménagement.

Les opposants au plan d'urbanisme pourront aller signer le registre le 29 février. Un référendum sera automatiquement déclenché si 499 signatures sont recueillies.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

176 CHALET À LOUER

LIVERTON EN ESTRIE
Adorable chalet pour 2 personnes au cœur de la vallée secrète. Un bijou pour repos et plus ! Saison ou week-end.
Informations: www.lesfeesdeslacs.com

307 LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 914-2142 4487 de la Roche/Mt-Royal

390 DIVERS

CUISINIÈRE BLANCHE: 300 \$ Frigo blanc 450 \$ Table en bois avec buffet et 4 chaises rembourrées (traitement antichaleur) 650 \$ Un an d'utilisation Prix d'ensemble disponible 450 677-8046 514 772-8046

542 MASSOTHÉRAPIE

ENTRE-HOMMES
Masseur efficace. Assure relaxation complète.
Maxime. 514 948-0273

Excellents massages. Très bonne équipe. Studio Mona. Du Parc: 514 271-0999. St-Laurent, Place-Vertu: 514 331-6275

SERVICE PERSONNEL
MEILLEURS MASSAGES À LONGUEUIL. 450-321-0084

598 SERVICES DIVERS

Le doggie bag
CAFÉ CANIN AMICAL
Plats gourmet maison pour chiens
Biscuits biologiques maison
Fête d'anniversaire pour votre toutou
Accessoires et jouets de qualité supérieure
5976 Monkland 514 313-6140
Le coin pour les chiens qui savent

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE MONT-ROYAL
440 Greenoch. Semi-détaché. Gr. terrain 390 000 \$ 514 885-5292

PLATEAU - RARE ET UNIQUE
Triplex centenaire. Vente en totalité ou indivise. RDC et 3^e étage (1 450 p.c.). Biju architectural pour acheteur sérieux. AGENTS S'ABSTENIR. 514 843-1110

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

5^{me} HAUT DE GAMME, style condo, neuf, design, 3e de triplex, semi meublé, 1250 \$, libre 1 mars, 514 249-2489

6^{me}, face métro Préfontaine, r.d.c. Cour fermée, ensol. Mur briqué, cachet, 950 \$/m. Près services. 514 502-7903 450 201-1489

AKUNTIC - GRAND 5^e CHAUFF. près rivière et métro. Libre 1^{er} avril. 514 385-6208

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU 5 1/2 2 c.c. Qualité condo. 2 pas métro Laurier. Tout rénové. Bois fr. Tourbillon, boiserie, cachet, 1140 \$/m. Option d'achat, libre, soir 514 219-7431

PRÈS DU MÉTRO FRONTENAC Sheppard / Sherbrooke 4^e à céder pour 1^{er} mars au 3^e étage d'un 5-plex. 800 \$/mois. Entièrement rénové. A voir! Chiens non permis. 514 915-0426

169 QUÉBEC À LOUER

VIEUX-QUÉBEC
Près de la Place Royale. Luxueux 3 1/2 tout inclus. Climatisé, bien éclairé. Ascenseur. Garage. Loc. min : 3 mois
450 670-1121

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

*** PARIS VII - XV ***
Superbe 2 1/2 (Champ-de-Mars) T1 rénové et équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

À PARIS - Marais 400 euros/sem Provence - Toulon 400 euros/xyzapi@yahoo.fr

PARIS XIVe près gare et métro. 2 1/2 tout équipé, ensoleillé, calme. 650 \$/700 \$/semaine. seosno@videotron.ca

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

PLATEAU 1200 p.c. Rdc +8-sol 3940 de Bullion/Roy. Visite les Dim. de 14h à 16h. 349 000 \$ Libre juin 08. 514 843-5390 www.duproprio.com

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

N.D.G. Bas-Duplex
Près Monkland. 6 1/2 meublé. Chauffé, foyer, pl. de chêne, terrasse. 514 678-0995

164 CONDOMINIUMS À LOUER

PAPINEAU, Condo à louer, 5 1/2, face au parc Lafontaine, 1500 \$/mois 514 523-3199

STE-THÉRÈSE, luxueux condo neuf, 4^e, 3e, 1er mars. A deux pas de la gare, piscine, les entrées, lav-vais, asc. Adapté mobilité réduite. 1350 \$. 514 754-8653

176 CHALET À LOUER

LAC DES DEUX-MONTAGNES
Baie de Carillon, 1 h de Mt. Petit chalet rustique, 1 c.c., foyer. Une nature étonnante. 700 \$/m. 2 500 \$/saison (déc.-avr.) 514 945-1030

529 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

SERVICES DE NUMÉRISATION
Documents d'archives, photos, etc. Céline Côté : 514 522-5218

530 COURS

MUSIQUE!
Cours de piano à domicile. Diplôme. Plus de 10 années d'exp. enfants-adultes. Appoint en théorie, harmonie, contrepoint également offert. 514-484-2636

SALSA ET DANSE LATINE
Commencez vendredi 25 janvier 19h débutant, 20h intermédiaire, 21h avancé. Studio près métro Charlevoix. 8 sem = 100\$ 514 846-3807

Fondation du Miracle pour l'enfance de Marchés mondiaux CIBC
www.chfmbenemorial.com

AVIS DE DÉCÈS

Louis Martin 1935-2008

Au Pavillon Alfred-Desrochers, le 22 janvier 2008, à la suite d'une longue maladie, est décédé Louis Martin, journaliste.

Il laisse dans le deuil son épouse Hélène Filion, ses trois fils et belles-filles, Nicolas (Elise Desjardins), Stéphane (Maya Hartley) et Alexis (Claire Geoffrin), ses petits-enfants : Béatrice, Gabrielle, Laurent, Zoé et Eliot.

Fils de feu Joséphine Décaré et de feu Hector Martin, il est le frère de Fernande (Pierre Juneau), feu Suzanne (feu Pierre Blondin), feu Denise (Francis Corbett), Yves (Louise-Marie Chouinard), Geneviève (Gilles Beausoleil), Françoise (André Lamy), Luc (Louise Bouchard), Hélène (Michel Brûlé). Il laisse aussi dans le deuil ses belles-sœurs et son beau-frère de la famille Filion ainsi que plusieurs neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces.

La famille recevra les condoléances le vendredi 25 janvier 2008 de 18h à 22h et le samedi 26 janvier à compter de 9h30, au salon:

Alfred Dullaie
MEMORIA
1111, ave. Laurier O., Outremont
www.memoria.ca 514 277-7778

(service de voiturier disponible)
où se tiendra une cérémonie témoignages-hommages. La famille tient à remercier sincèrement la direction et le personnel du Pavillon Alfred-Desrochers pour les excellents soins prodigués à Louis.

En mémoire de Louis, des dons peuvent être faits à l'Institut Universitaire de gériatrie de Montréal.

Pour publication section décès

recroqueillage@ledevoir.com
2190, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H3H 1K3
(514) 525-1149
Télécopieur: (514) 525-7999
www.lememorial.com

mémorial
Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30

LE MONDE

Abbas rencontrera Olmert dimanche

Israël veut se laver les mains du sort de Gaza

L'État juif souhaite que l'Égypte prenne le relais

Israël a annoncé hier son intention de se décharger du sort de Gaza sur l'Égypte puisque leur frontière commune est «tombée», une perspective rejetée aussi bien par le Hamas que par le président palestinien, Mahmoud Abbas.

Des dizaines de milliers de Palestiniens de Gaza ont afflué ces dernières 48 heures du côté égyptien par les brèches ouvertes mercredi avant l'aube dans le mur de métal de six mètres de haut séparant les deux territoires au niveau de la localité de Rafah.

Hier encore, des dizaines de milliers de Palestiniens de la bande de Gaza affluaient pour la deuxième journée consécutive vers l'Égypte pour s'approvisionner. L'armée israélienne n'est plus physiquement présente à cette frontière, mais celle-ci n'était pas censée ouvrir sans son feu vert. Le président égyptien Hosni Moubarak a justifié mercredi son ouverture par des raisons humanitaires.

«Il faut comprendre que, lorsque Gaza est ouvert de l'autre côté, nous en perdons la responsabilité. Nous voulons par conséquent nous en séparer», a affirmé hier le vice-ministre israélien de la Défense, Matan Vilnai, à la radio militaire. Il a précisé qu'Israël voulait couper les ponts avec l'étroite bande côtière peuplée d'un million et demi d'habitants, dont il avait évacué à l'été 2005 ses colons et son armée tout en gardant le contrôle de ses frontières.

Selon Vilnai, l'effort de désengagement israélien prendra la forme d'un arrêt des fournitures en électricité, en eau et en médicaments «afin qu'elles proviennent d'un autre endroit. Nous ne sommes responsables qu'à partir du moment où il n'y a pas de solution de rechange», a-t-il souligné, laissant entendre qu'il revien-

draît désormais à l'Égypte de gérer la crise humanitaire à Gaza.

Un responsable militaire israélien a confirmé que l'État juif souhaitait que l'Égypte fournisse désormais les services et marchandises de base à Gaza et accueille les organisations humanitaires qui s'occupent du territoire.

Le désengagement israélien prendra la forme d'un arrêt des fournitures en électricité, en eau et en médicaments

L'Égypte s'est abstenue pour le moment de commenter les propos de Vilnai, mais le ministère des Affaires étrangères a souligné que la situation actuelle à la frontière était temporaire. Selon les instructions du président Moubarak, les forces de sécurité égyptiennes ont laissé les Gazaouis sans armes entrer pour «se nourrir et ramener des vivres», mais ils doivent ensuite regagner leur territoire.

De passage en Israël, le secrétaire d'État américain adjoint Nicholas Burns a réclaté que «l'ordre soit rétabli à la

frontière» entre Gaza et l'Égypte et précisé que Washington était prêt à coopérer pour ce faire avec les autorités du Caire.

Selon un collaborateur du président Mahmoud Abbas, le désengagement annoncé d'Israël s'inscrit dans le cadre d'un «vieux plan visant à séparer Gaza du reste du corps palestinien», la Cisjordanie, qui met en péril le processus de paix.

Abbas a réitéré sa proposition tendant à ce que les forces de l'Autorité palestinienne qu'il préside prennent le contrôle des frontières de Gaza, une idée qu'Israël a déjà rejetée.

La situation dans la bande de Gaza sera au centre d'une rencontre dimanche entre le premier ministre israélien, Ehoud Olmert, et le président palestinien, Mahmoud Abbas, a indiqué hier un haut responsable israélien.

Agence France-Presse et Reuters

L'Italie de nouveau sans gouvernement

Romano Prodi est désavoué par le Sénat et démissionne

Rome — Le chef du gouvernement italien, Romano Prodi, a remis sa démission hier soir, après avoir perdu un vote de confiance au Sénat, au chef de l'État Giorgio Napolitano, à qui il incombera de décider ou non de nouvelles élections.

Romano Prodi, à la tête du gouvernement italien depuis 20 mois, n'a reçu la confiance que de 156 sénateurs, alors que 161 l'ont désavoué. Il a aussitôt remis sa démission au chef de l'État, qui va maintenant engager des consultations en commençant cet après-midi par les présidents des deux chambres.

La proclamation des résultats dans l'hémicycle de la Chambre haute a été accueillie par les applaudissements des élus de la droite. M. Prodi avait quitté le Sénat avant la proclamation du résultat. «On va tout droit aux élections. C'est une grande joie», a déclaré le chef de l'Alliance nationale (droite conservatrice), Gianfranco Fini, tandis que des petits groupes de ses partisans ont manifesté bruyamment leur joie dans le centre de Rome.

«Maintenant, il faut aller voter», a renchéri le dirigeant de la droite, Silvio Berlusconi.

«Il faut éviter des élections anticipées qui précipiteraient le pays dans une situation dramatique», a au contraire déclaré le chef du centre-gauche et maire de Rome, Walter Veltroni, qui réclame le vote d'une nouvelle loi électorale avant de retourner aux urnes.

La défection de quatre sénateurs de sa majorité, dont les deux élus du petit parti centriste et catholique Udeur, a suffi à faire chuter Prodi qui, depuis son accession au pouvoir il y a 20 mois, avait eu toutes les peines du monde à garder unie une coalition hétéroclite.

Alors que l'issue de ce scrutin était largement prévisible, Romano Prodi a cependant refusé de démissionner par anticipation et a préféré aller jusqu'au bout de l'affrontement, malgré les pressions de ses alliés et du chef de l'État qui l'avaient incité à renoncer.

«Je suis ici car on ne fuit pas devant le jugement de ceux qui représentent le peuple, et aujourd'hui



TONY GENTILE REUTERS

Romano Prodi était songeur hier avant le vote au Sénat.

notre peuple nous regarde», a-t-il souligné peu avant le vote.

Mais le coup de grâce est venu de l'aile centriste de sa coalition de centre-gauche élue en avril 2006.

Le président de la République devra maintenant décider s'il convoque des élections anticipées ou s'il opte pour la formation d'un gouvernement de transition pour quelques mois, le temps de réformer la loi électorale. Le président Napolitano s'est toujours opposé à un retour aux urnes dans les conditions actuelles.

Les derniers sondages donnent la droite, dirigée par Silvio Berlusconi, gagnante de 10-12 points sur la gauche par 54,5-56 % contre 44-45 %.

Les délais sont cependant extrêmement courts pour trouver un accord sur une nouvelle loi électo-

rale: ou bien la réforme est adoptée par le Parlement avant la mi-juin ou bien elle sera soumise à cette date à un référendum d'initiative populaire auquel la Cour constitutionnelle a donné son feu vert le 16 janvier.

M. Prodi avait démissionné une première fois le 21 février 2007 en raison d'un désaveu du Sénat sur sa politique étrangère, mais il avait été reconduit par M. Napolitano et avait obtenu la confiance des deux chambres.

Diplômé de l'Université catholique de Milan et de la London Schools of Economics dans les années 1960 et ancien professeur invité de Harvard, Romano Prodi savait que maintenir l'unité d'une coalition allant des communistes aux catholiques ne serait pas chose aisée.

Loin du «latin lover» Berlusconi, Romano Prodi est un politicien habile. En fait, il est le seul à avoir réussi à battre Berlusconi, un milliardaire connu pour son charisme et ses talents de communicateur.

Ancien président de la Commission européenne à Bruxelles, il a, à son arrivée au pouvoir, réaligné la politique étrangère italienne en plaçant l'Europe avant les États-Unis, inversant les priorités de Berlusconi.

Il s'est fait l'avocat d'instances multilatérales telles que les Nations unies et l'OTAN et, tout en accélérant le retrait des troupes italiennes d'Irak, il a fait prendre à son pays le commandement de la mission des Nations unies au Liban.

Agence France-Presse et Reuters

Un ministre britannique démissionne

Nouvel avis de tempête pour Gordon Brown

Londres — Le ministre britannique du Travail, Peter Hain, au cœur d'un scandale sur le financement de sa campagne au Labour, est devenu hier le premier membre du gouvernement de Gordon Brown à démissionner, nouveau coup dur pour un premier ministre déjà malmené dans les sondages.

M. Hain, qui était également ministre pour le Pays de Galles, a annoncé qu'il quittait ces deux postes quelques minutes après l'annonce par Scotland Yard de l'ouverture d'une enquête.

L'ancien ministre à l'Europe puis à l'Irlande du Nord sous Tony Blair avait reconnu n'avoir pas déclaré des dons de 103 000 livres (205 000 \$) destinés à financer sa campagne en mai et juin pour devenir numéro deux du parti travailliste. Le ministre avait terminé cinquième sur six candidats.

M. Hain avait dans un premier temps écarté toute démission, plaçant une «mauvaise gestion» plutôt qu'un acte de malveillance. La décision de la Commission électorale «m'a laissé sans autre choix que de démissionner», a toutefois expliqué M. Hain dans sa lettre de démission au premier ministre. Gordon Brown, qui récemment encore disait avoir toute confiance en son ministre, a accepté cette démission.

La presse avait révélé en novembre qu'un promoteur immobilier, David Abrahams, avait effectué des

dons au Labour de plus de 650 000 livres (plus de 1,3 million) par l'intermédiaire d'amis ou de collègues, masquant ainsi son identité.

Après un état de grâce ayant suivi son arrivée à Downing Street fin juin, M. Brown a ainsi accumulé les contre-performances.

Le fiasco de la banque en difficulté Northern Rock, sa décision de renoncer à des élections anticipées à l'automne puis une invraisemblable série de pertes de données personnelles de Britanniques par le gouvernement ont achevé de faire plonger la cote du premier ministre, désormais largement distancé par les conservateurs dans les intentions de vote.

Avec le départ de Peter Hain, le premier ministre hérite d'une nouvelle crise et perd au passage un pilier du parti travailliste, ancien militant anti-apartheid entré au Labour en 1977 puis au gouvernement Blair après le raz-de-marée travailliste de 1997.

Au Foreign Office, M. Hain avait hérité d'abord du dossier africain puis de l'Europe: autrefois considéré comme eurosceptique, il s'était pourtant fait l'avocat de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la monnaie unique, trouvant sur sa route un obstacle de taille nommé... Gordon Brown.

Agence France-Presse

KENYA

Premier face-à-face Kibaki-Odinga

Nairobi — Le président kenyan réélu Mwai Kibaki et le chef de l'opposition Raila Odinga se sont rencontrés hier pour la première fois depuis la présidentielle contestée de fin de décembre, une réunion qualifiée de «premier pas vers une solution» à la crise par son médiateur Kofi Annan.

L'ancien secrétaire général de l'ONU, qui conduit la médiation de l'Union africaine, s'est toutefois montré très préoccupé par l'usage excessif de la force par la police et par la «poursuite des violences» au pays, où 12 personnes ont encore été tuées dans la nuit de mercredi à hier.

MM. Kibaki et Odinga se sont serrés la main après cette rencontre cruciale, la première entre les deux hommes depuis l'élection du 27 décembre, qui a été suivie par des violences politico-ethniques ayant fait au moins 790 morts et 255 000 déplacés.

«Je pense que nous avons commencé à faire les premiers pas vers une solution pacifique au problème, et vous pouvez voir que les deux leaders sont là pour souligner leur engagement pour le dialogue», a estimé M. Annan.

M. Odinga a pour sa part assuré que des «mesures vitales» avaient été prises «pour résoudre la dispute électorale et le conflit qui ravage» le Kenya depuis un mois, demandant «à chacun d'être patient et de soutenir la paix». M. Kibaki a pour sa part appelé les Kényans «à éviter la violence pendant qu'on s'efforce de trouver une solution».

Agence France-Presse

Le procureur de la république enquête

Complot en Turquie

Un groupe projetait d'assassiner des personnalités

RAGIP DURAN

Pour beaucoup de démocrates turcs, il pourrait s'agir d'un tournant dans la lutte contre les réseaux où se côtoient ultranationalistes et mafieux manipulés par certains secteurs des services secrets. Les Turcs appellent cela «l'état profond».

Depuis deux jours, le procureur de la République d'Istanbul continue les interrogatoires de 33 personnes — dont plusieurs militaires à la retraite, des avocats, des journalistes et des mafiosos — accusées de préparer les assassinats de personnalités comme le Prix Nobel Orhan Pamuk, les politiciens kurdes Leyla Zana et Ahmet Turk, ou le journaliste islamiste modéré Fehmi Kuru.

Arrêtées le 22 janvier dans plusieurs villes du pays, ces personnes appartiendraient, selon l'accusation, à une organisation illégale paramilitaire d'extrême droite, appelée Ergenekon en référence au berceau du peuple turc en Asie centrale. Le premier ministre Recep Tayyip Erdogan, issu du mouvement islamiste, a félicité les procureurs et les poli-

ciers et affirmé que «l'État luttait contre les bandes».

Le procureur de la République a demandé le «black out» sur cette enquête commencée il y a un an avec l'arrestation à Istanbul d'un capitaine à la retraite qui avait chez lui 27 grenades et autres armes appartenant à l'armée. Des avocats ultranationalistes, dont Kemal Kerinciz, qui déposa de nombreuses plaintes contre des intellectuels pour «insulte à la patrie», font partie des suspects interrogés. L'organisation démantelée serait dirigée par le général à la retraite Veli Kucuk, qui était déjà à la fin des années 90 l'un des principaux accusés dans l'affaire de Susurluk, quand un banal accident de voiture permit de mettre au jour les liens entre militaires, trafiquants de drogues et politiciens. Ce groupe était impliqué dans l'assassinat de militants de gauche ou kurdes.

Ce coup de filet est un clair message du gouvernement islamique. Il veut en finir avec ces bandes militaro-nationalistes plus ou moins tolérées, voire couvertes par l'armée et une partie de la haute bureaucratie.

Libération

Prison pour femmes à Kaboul

Kaboul — La première prison pour femmes de l'Afghanistan, construite avec l'aide de l'Italie, a ouvert ses portes hier dans la banlieue de Kaboul. Elle peut recevoir 330 détenues. La population carcérale compte aujourd'hui 275 femmes, réparties dans plusieurs établissements où enfants, Les autorités comptent construire en tout 15 autres prisons réservées aux femmes. — Reuters

Pas d'armes dans l'espace

Washington — La plupart des Américains et des Russes se disent opposés au déploiement d'armes dans l'espace et affirment qu'ils soutiendraient un traité empêchant une course aux armements dans l'espace, selon un sondage publié hier. Ainsi, 78 % des Américains et 67 % des Russes es-

timement que leurs dirigeants devraient éviter de déployer tout armement dans l'espace tant qu'aucun autre pays ne l'a fait, selon WorldPublicOpinion.org. Une forte majorité d'Américains et de Russes (86 % chacun) jugent en outre qu'une prévention de la course aux armements dans l'espace est hautement prioritaire. Et 53 % des Russes estiment même qu'il s'agit d'une des principales priorités. — AFP

Attentat à Mossoul

Bagdad — Le chef de la police de Mossoul a été tué dans un attentat suicide hier, alors qu'il inspectait le site d'une explosion qui avait fait 36 morts la veille dans cette ville du nord de l'Irak, a rapporté la police. Des secouristes passaient encore au crible les débris laissés par l'explosion de la veille pour y rechercher des survivants lorsqu'un homme vêtu d'un uniforme de police s'est fait exploser à côté du général Salih Mohammed Hassan et de ses gardes du corps, a fait savoir l'ar-

mée. Selon le général irakien Ryad Djalal Taoufik, le kamikaze s'est approché d'Hassan alors qu'il inspectait le lieu de l'explosion de mercredi et a fait sauter les explosifs qu'il portait sur lui. Hassan a été évacué, mais il a succombé à ses blessures à l'hôpital, a ajouté Taoufik. L'un des gardes du corps d'Hassan a aussi été tué et cinq autres ont été blessés. — Reuters

Sophie DOWNS M.Ps.

Psychologue clinicienne T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples
20 ans d'expérience

Vieux-Montréal

Membre O.P.Q., R.C.P.Q.S.S. et A.M.F.Q.

ÉCONOMIE

Plan de 150 milliards de dollars

Bush donne un coup de fouet à l'économie

LAURENT LOZANO

Washington — L'administration Bush et les parlementaires ont dévoilé hier un plan d'environ 150 milliards de dollars censé mettre rapidement de l'argent dans les mains des Américains et donner un coup de fouet à la première économie mondiale pour lui épargner la récession qui la menace.

Signe de l'urgence d'une situation qui a semé la panique sur les places boursières mondiales au début de la semaine, le secrétaire au Trésor Henry Paulson et les dirigeants des deux camps à la Chambre des représentants ont surmonté des mois d'animosité et se sont entendus en moins d'une semaine sur cet ensemble de mesures temporaires destinées aussi à favoriser les investissements et les embauches dans les entreprises.

Aussi bien les parlementaires que le président George W. Bush ont affirmé la nécessité que cet accord soit approuvé au plus vite par les deux chambres du Congrès.

M. Bush s'est dit «heureux» de l'accord sur un plan qui «donnera un coup de fouet à notre économie et encouragera la création d'emplois» et «conduira à une augmen-

tation de la consommation et des investissements cette année». M. Bush comme la présidente de la Chambre, Nancy Pelosi, son adversaire démocrate, ont souligné le besoin «urgent» de ces mesures.

La question est de savoir quand l'argent promis se retrouvera effectivement dans la poche des Américains et si l'usage qu'ils en feront évitera la récession. L'annonce des grandes lignes du plan vendredi, quand son contenu n'était pas clairement défini, n'avait pas dissipé les craintes d'une récession aux États-Unis, qui entraînerait un brusque ralentissement de l'économie internationale, mais avait au contraire été suivie en début de semaine d'une chute sur les places boursières.

Hier, la Bourse de New York a enregistré une deuxième séance de hausse consécutive. Le Dow Jones a progressé de 108,44 points à 12 378,61 points et l'indice Nasdaq, à forte composante technologique, de 44,51 points à 2360,92 points, selon les chiffres définitifs de clôture. L'indice élargi Standard and Poor's 500 a quant à lui engrangé 13,54 points à 1352,14 points (+1 %).

La Presse canadienne

Les principales mesures

■ Le plan prévoit des déductions d'impôts pouvant aller jusqu'à 600 \$US pour une personne seule, 1200 \$US pour un couple marié, plus 300 dollars par enfant. Un total de 117 millions de foyers vont recevoir un chèque.

■ Le plan alloue 28 milliards de dollars à 35 millions de familles qui ne bénéficieraient pas des autres mesures du plan. Plus de 19 millions de ces familles ont des enfants.

■ Le plan double le montant des déductions fiscales auxquelles peuvent prétendre les petites en-

treprises pour de nouveaux investissements. Il soulage, avec effet immédiat, la pression fiscale sur toutes les entreprises qui investissent dans de nouvelles installations et de nouveaux équipements.

■ Le plan prévoit des réformes sur les prêts immobiliers, comme une année supplémentaire pour l'échéance de certains emprunts et d'autres mesures visant à aider immédiatement les familles contraintes de refinancer leurs emprunts.

Agence France-Presse

NORBOURG

Ultime effort de Vincent Lacroix pour éviter la prison

ROLLANDE PARENT

Dans un ultime effort pour éviter la prison, l'ancien patron de Norbourg, Vincent Lacroix, a demandé hier au juge Claude Leblond, de la Cour du Québec, de repousser le prononcé de sa sentence prévu pour lundi le 28 janvier. Il souhaite attaquer la constitutionnalité de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec, susceptible de l'envoyer derrière les barreaux pour des périodes de 15 ans, 20 ans, voire 25 ans.

En après-midi, le juge Leblond, qui le 11 décembre 2007 a reconnu Lacroix coupable des 51 constats d'infractions portés contre lui par l'Autorité des marchés financiers (AMF), a indiqué qu'il annoncerait lundi s'il accepte de «ouvrir l'enquête sur la détermination de la peine». S'il refusait d'entendre Lacroix sur cette question, il a averti qu'il ferait connaître sa sentence sur-le-champ.

À sa sortie du palais de justice, l'ex-numéro un de Norbourg semblait défait.

On sait que l'AMF a réclamé l'imposition de la peine maximale prévue, soit cinq ans moins un jour, en plus de suggérer des peines cumulatives se modelant sur les trois blocs d'infractions, notamment la manipulation de la valeur des parts se trouvant dans les fonds et la remise aux autorités de documents faux ou trompeurs. Il pourrait en résulter une peine maximale de 15 ans d'emprisonnement.

C'est ce cumul possible des peines que craint Vincent Lacroix, qui estime que le législateur québécois a, en 2003, empiété sur le droit criminel en ouvrant la porte à de si longues périodes de privation de liberté. Il estime que la Loi sur les valeurs mobilières au Québec ouvre la porte à une peine «cruelle et inusitée», violant ainsi la Charte des droits.

Pour sa part, Tristan Desjardins, avocat de l'AMF, a fait valoir que si la peine imposée à Lacroix risque d'être sévère, c'est en raison du nombre élevé d'infractions (51) pour lesquelles il a été reconnu coupable. «C'est le comportement de M. Lacroix qui crée cette situation, pas la Loi sur les valeurs mobilières», a-t-il mentionné.

Lacroix a insisté: il n'a pas été reconnu coupable d'un crime, telle une fraude, mais d'avoir contrevenu à des accusations de nature pénale qui devraient comporter des peines moins sévères que celles prévues au Code criminel.

Pour sa part, M^e Desjardins estime qu'en jouant son va-tout, Vincent Lacroix ne cherche finalement qu'à retarder le prononcé de la sentence.

Vincent Lacroix a porté en appel auprès de la Cour supérieure le verdict de culpabilité porté lui. A cet égard, le 8 février prochain, la Cour conviendra d'un échéancier avec M. Lacroix pour le dépôt de son mémoire d'appel.

La Presse canadienne

La RBC prévoit une plus grande accessibilité à la propriété

Les Services économiques RBC s'attendent à ce qu'il soit plus facile pour les Canadiens d'accéder à la propriété cette année.

Leur plus récent rapport mentionne que les coûts de propriété d'un logement en 2007 ont augmenté mais que la situation devrait commencer à s'améliorer à l'échelle nationale en 2008. Derek Holt, économiste en chef adjoint chez RBC, explique la baisse de l'an dernier par une longue série de fortes augmentations des prix des maisons plus importantes que les aug-

mentations des revenus. Selon RBC, l'appréciation des prix à la vente de maisons au Canada ralentira probablement entre 5 et 7 % en 2008. Les volumes de constructions neuves et la croissance des revenus devraient aussi diminuer.

L'indice d'accessibilité à la propriété de RBC, qui mesure la proportion du revenu avant impôts qu'un ménage doit consacrer aux coûts de la possession d'un bungalow, s'est établi à 37 % du revenu au Québec. La part du revenu médian avant impôts absorbée était d'envi-

ron 29 % pour l'achat d'un appartement en copropriété, de 32 % pour une maison en rangée et de 45 % pour une maison de deux étages.

Selon le rapport de RBC, les prix immobiliers résidentiels du Québec ont augmenté régulièrement de l'ordre de 5 % par an et devraient continuer sur cette voie en 2008. La construction de maisons neuves devrait ralentir, puisque les mises en chantier devraient diminuer de 2500 logements cette année et de 7000 de plus en 2009.

Contrairement à un certain

nombre de conditions du marché qui ont changé dans l'ensemble du pays, l'accessibilité à la propriété immobilière à Montréal est restée un peu plus stable. L'augmentation des prix des maisons continue à un rythme annuel de 5 % dans toutes les catégories d'habitations, et la croissance des revenus des ménages a aussi été honorable. Les bases économiques sous-jacentes du marché immobilier laissent entrevoir de saines perspectives pour 2008.

La Presse canadienne

La Société Générale est victime d'une fraude de sept milliards d'euros

Paris — La Société Générale, une des trois premières banques françaises, a révélé hier avoir perdu sept milliards d'euros, dont près de cinq milliards de pertes provoquées selon elle par un courtier de 31 ans dans la fraude la plus colossale de l'histoire de la finance mondiale.

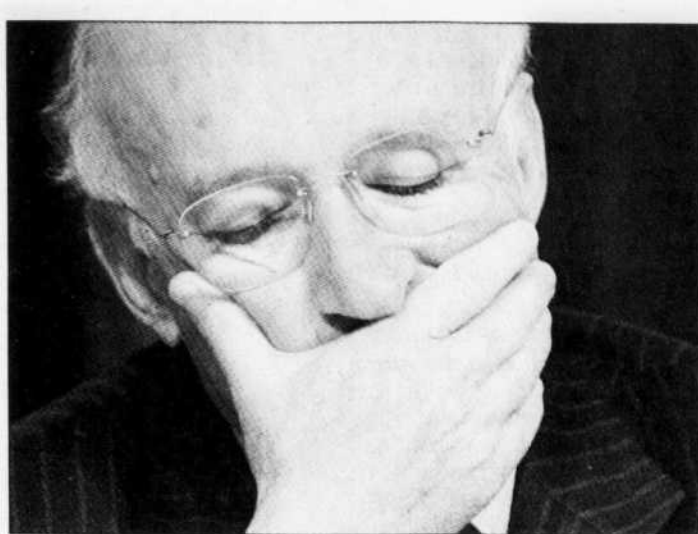
En plus de cette fraude de 4,9 milliards d'euros, la banque a dû annoncer deux milliards d'euros de pertes liées à la crise des subprimes.

Le courtier impliqué, Jérôme Kerviel, 31 ans, était employé à la Société Générale depuis 2000. Il travaillait depuis 2005 au *front office*, un service prestigieux où il était chargé de passer des ordres sur des contrats à terme. Il a été décrit comme un génie informatique par certains de ses collègues, mais la direction a évoqué auprès des syndicats «un être fragile» traversant des «difficultés familiales». Il n'aurait pas tenté de s'enrichir personnellement.

Il a été relevé de ses fonctions et la banque assurait ignorer où il se trouvait hier. Son avocat, Elisabeth Meyer, a cependant affirmé qu'il n'était pas «en fuite».

La fraude est intervenue dans des activités, les dérivés actions, dont la Société Générale est le numéro mondial incontesté et qui nécessite précisément une organisation sophistiquée de contrôle des risques. La banque a été sanctionnée à la Bourse de Paris, alors que les spéculations étaient relancées sur un éventuel rachat par une concurrente. En fin de séance, le titre perdait 4,1 %.

Selon les explications de la direction, la fraude a été découverte



BENOIT TESSIER REUTERS

Le p.-d.g. de la Société Générale, Daniel Bouton, a présenté ses excuses aux actionnaires.

le 19 janvier: le courtier a profité de «sa connaissance approfondie des procédures de contrôle» pour «dissimuler ses positions grâce à un montage élaboré de transactions fictives». La Société Générale a liquidé depuis ces positions mais compte tenu de leur importance et «des conditions de marché particulièrement défavorables», cette fraude a un impact négatif de 4,9 milliards d'euros sur son résultat net.

Lors d'une conférence de presse convoquée d'urgence, le p.-d.g. de la Société Générale, Daniel Bouton, a présenté ses «excuses» aux actionnaires et assuré que le courtier avait agi «seul» en réussis-

sant à échapper à toutes les procédures de contrôle. La banque a déposé plainte contre lui pour «faux en écritures de banque, usage de faux et intrusions informatiques».

Doutes

Certains experts ont toutefois émis des doutes sur la version de la banque, estimant difficile qu'une telle perte ait pu être provoquée par un seul courtier et dissimulée durant près d'un an. «Le sentiment des salles de marchés, c'est qu'il n'est pas possible qu'un individu seul ait pu faire cela. La Société Générale aurait chargé la barque sur le thème de la fraude pour faire passer

plusieurs mauvaises opérations de marché», a expliqué à l'AFP Elie Cohen, professeur à l'école des Sciences politiques.

Plusieurs plaintes ont également été déposées par des actionnaires, et le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour escroquerie.

Les autorités politiques et monétaires sont intervenues pour tenter de limiter l'impact de ces révélations. Tout en demandant des «contrôles additionnels» sur les banques, la ministre de l'Économie Christine Lagarde a assuré qu'il n'y avait pas d'«inquiétudes» à avoir pour la Société Générale. De fait, malgré les 6,9 milliards perdus, la banque a annoncé hier un bénéfice net en 2007, estimé entre 600 et 800 millions d'euros, contre 5,221 milliards en 2006.

Pour faire face, la Société Générale a indiqué qu'elle allait procéder à une augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros.

La banque avait été critiquée par les analystes financiers pour son silence ces derniers jours alors que le titre était chahuté par la crise des subprimes. Il a perdu plus de 40 % sur les six derniers mois.

En février 1995, un courtier britannique de 28 ans installé à Singapour, Nick Leeson, avait fait perdre 1,4 milliard de dollars à la Barings, la plus ancienne banque britannique, en raison de «mauvaises positions» prises sur les marchés dérivés. L'établissement avait fait banqueroute.

Agence France-Presse

Recapitalisation

Tembec rejette la proposition de Jolina

ROSS MAROWITS

Un nuage plane au-dessus du plan de recapitalisation de la forestière Tembec, maintenant qu'elle a rejeté l'offre de refinancement présentée par un groupe privé contrôlé par Emanuele (Lino) Saputo, qui détient une participation d'environ 19,35 % dans la société.

Cette «proposition non exécutoire et non sollicitée» présentée par Jolina Capital «ne pourrait raisonnablement mener à une opération plus favorable pour Tembec et ses parties prenantes [...] que l'opération de recapitalisation proposée par Tembec et annoncée le 19 décembre», a indiqué Tembec par voie de communiqué, hier. Tembec ajoute avoir approché Jolina pour discuter de la situation, mais «Jolina et ses

conseillers ont décidé de ne pas participer à cette rencontre».

L'entreprise forestière, qui compte quelque 8000 employés, indique que des porteurs qui détenaient des billets d'une valeur globale d'environ 774 millions \$US (soit environ 65 % des billets en circulation) ont conclu des conventions de soutien et se sont engagés à voter en faveur de son plan de recapitalisation, qui verrait une dette de 1,2 milliard \$US être convertie en actions et en vertu duquel elle réaliserait un nouvel emprunt de 250 à 300 millions \$US, ce qui réduirait ses frais d'intérêt de 67 millions par année. Les détenteurs de billets et les actionnaires doivent se prononcer le 22 février sur les intentions de la compagnie, qui devront, pour être adoptées, recevoir l'appui des deux tiers de chaque groupe.

Même si la participation de M. Saputo n'est pas suffisamment importante pour lui permettre de saborder le plan de recapitalisation, il pourrait avoir obtenu l'appui d'autres actionnaires insatisfaits. «La compagnie demeure très confiante d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour lui permettre d'aller de l'avant», a dit en entrevue John Valley, le vice-président exécutif aux affaires corporatives de Tembec.

L'analyste Mark Bishop, de Marchés des capitaux RBC, explique quant à lui que Tembec a renvoyé la balle à Jolina, en l'invitant à faire connaître les détails de sa proposition aux parties prenantes par le biais d'une annonce publique. Il serait toutefois surpris de voir M. Saputo essayer de bloquer le plan de recapitalisation.

Emanuele Saputo a quitté son poste au sein du conseil d'administration de Tembec le 6 décembre dernier pour des «raisons personnelles». Il siégeait au c.a. depuis le mois de janvier 2006, quand Jolina avait versé 98 millions pour acquérir une scierie de Tembec au Québec, ce qui avait permis à l'entreprise de continuer à rembourser sa dette.

M. Bishop explique que la démission de M. Saputo laissait présager qu'il puisse s'approprier à tenter de mettre la main sur certains des actifs de Tembec. «Je pensais, quand Saputo a démissionné du conseil d'administration, qu'il allait probablement soumettre une offre quelconque, a-t-il dit. Mais je ne pensais pas que Jolina avait son propre plan de recapitalisation.»

La Presse canadienne

EN BREF

Ford réduit sa perte

Dearborn — Le constructeur automobile Ford Motor a réduit sa perte nette au quatrième trimestre de 2007, dans un contexte de mollesse économique, mais affirme que ses perspectives en terme de ventes aux États-Unis demeurent sombres, de sorte qu'il entend procéder à de nouvelles réductions de sa main-d'œuvre afin d'abaisser ses coûts. Ford a annoncé avoir subi une perte nette de 2,8 milliards \$US, soit 1,30 \$US par action, au quatrième trimestre de 2007, comparativement à une perte nette de 5,6 milliards \$US (2,98 \$US par action) lors de la même période un an auparavant. — AP

Recul des prix

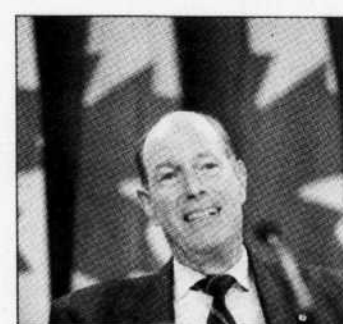
Washington — L'immobilier aux États-Unis a été marqué en 2007 par le premier recul des prix en près de 40 ans, selon le groupe national des agents immobiliers (NAR). Le bilan 2007 n'invite pas à l'enthousiasme: les ventes ont plongé de 12 % par rapport à 2006. Et les prix ont baissé pour la première fois depuis 1968, date à laquelle la NAR a commencé à compiler ses statistiques, avec un recul de 1,4 % à 218 100 \$US. — AFP

GÉRARD BÉRUBÉ

La Banque du Canada a fortement révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour l'économie canadienne en 2008. L'ajustement reflète une décélération plus forte qu'anticipé de l'activité au sud de la frontière. Dans la foulée, la banque centrale écarte un scénario de récession aux États-Unis, quoique la croissance au premier semestre s'annonce particulièrement anémique.

Dans sa *Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire*, qui suit une réduction de 25 points de base, à 4 %, du taux cible à un jour, la Banque du Canada revient sur ses prévisions économiques de 2008. Ainsi, l'augmentation du PIB devrait être de l'ordre de 1,8 % cette année, comparativement à 2,6 % en 2007. Dans sa projection d'octobre dernier, la banque centrale tablait sur une croissance de 2,3 % en 2008.

«Les conditions financières se sont dégradées depuis octobre, ce qui a entraîné un resserrement des conditions du crédit dans les pays in-



CHRIS WATTE REUTERS

David Dodge prévoit une hausse du PIB de l'ordre de 1,8 % cette année.

dustrialisés. Compte tenu de cette situation et du recul plus marqué et plus prolongé que prévu dans le secteur du logement aux États-Unis, les perspectives d'évolution de l'économie américaine pour 2008 ont fait l'objet d'une importante révision à la baisse», a fait ressortir l'institution fédérale. Ce ralentissement attendu aux États-Unis «accentuera les pressions à la baisse exercées sur l'essor des exportations du Canada».

Le Devoir

LOTTOQUEBEC.COM

LOTTOQUEBEC.COM

LOTTO
QUÉBEC

Résultats des tirages du: 2008-01-23

649

06 10 13
20 32 37

34

compt. (C)

GAGNANTS

LOTS

6/6	0	9 476 341,00 \$
5/6+c	4	88 169,50 \$
5/6	133	2 190,50 \$
4/6	7 906	69,80 \$
3/6	147 590	10,00 \$
2/6+c	94 375	5,00 \$

Ventes totales : 17 194 272 \$
Prochain gros lot (approx.) : 16 000 000 \$

Québec
439

02 09 12
16 36 42

43

compt. (C)

GAGNANTS

LOTS

6/6	0	2 000 000,00 \$
5/6+c	0	75 000,00 \$
5/6	26	750,00 \$
4/6	976	75,00 \$
3/6	16 169	10,00 \$
2/6+c	7 976	5,00 \$

Ventes totales : 774 172,00 \$

Extra

4273157*
500 000\$

*décomposable dans les deux sens

Triplex

NOUVELLE LOTERIE SUR TERMINAL À 1\$.
3 FAÇONS DE GAGNER CHAQUE JOUR!

En cas de partage entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

Le français à l'étude

Quelle joute les libéraux pensaient-ils gagner en pratiquant l'aveuglement volontaire avec un dossier aussi délicat que celui de la langue? Si le bilan de santé du français traduit une certaine déchéance soutenue par des données, il faut la nommer plutôt que la taire.



lors que la faiblesse du français à Montréal alimentait les manchettes la semaine dernière, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a réagi en soutenant que «l'inquiétude linguistique» n'est qu'un «bouton» sur lequel certains appuient invariablement, au gré des humeurs politiques, pour alimenter la crise.

En choisissant la désinvolture, les libéraux ont réussi exactement ce qu'ils souhaitaient sans doute éviter. Malgré eux, ils ont appuyé sur le bouton et provoqué le chaos linguistique. Sur le front de la langue, il en faut peu pour enflammer les troupes. Or les dernières révélations des médias laissent croire que certains ont pratiqué — bien maladroitement — l'art de la cachotterie.

Le démographe Marc Termote a remis au gouvernement il y a au moins 18 mois une étude dans laquelle il estime notamment qu'en 2021, il n'y aura plus qu'une minorité qui parlera français à la maison sur l'île de Montréal. Jugeant lui-même cette tendance suffisamment importante pour qu'elle soit révélée, et vite, le chercheur s'inquiète: de ses travaux précédents, menés à la fin des années 1990, c'est désormais le scénario le plus pessimiste en matière de recul du français qui est devenu la référence.

Évoquons certains souvenirs. Au moment où Statistique Canada pointait aussi en décembre dernier une chute du français parlé à la maison et son recul à titre de langue maternelle, les libéraux de Jean Charest misaient plutôt sur les aspects positifs de l'analyse, minimisant sa facette la plus sombre. Pourtant, ils savaient.

Alors que des reportages démontraient qu'il était possible de travailler dans des commerces montréalais sans prononcer un seul mot de français, la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, ripostait en brandissant deux pages produites par l'Office québécois de la langue française. Sans «prétention scientifique», le sondage concluait que la loi 101 était respectée dans 90 % des commerces du centre-ville montréalais. Cela l'a «rassurée». Et pourtant, elle savait.

L'automne dernier, le gouvernement a orchestré une commission parlementaire pour débattre des nouveaux seuils d'admission d'immigrants d'ici 2010. Début novembre, une hausse de 20 % a été décrétée, envers et contre tous ceux qui avaient évoqué le manque de ressources en francisation destinées aux nouveaux arrivants. Des experts l'affirment: l'étalement urbain, la sous-fécondité des Québécois et la hausse de l'immigration forment un cocktail parfait pour altérer la robustesse du français. Le gouvernement, qui savait, a pourtant réprimé un bâillement.

Privé d'un éclairage fourni par des études qui dormaient sur les tablettes gouvernementales, n'est-ce pas que le récit de ces événements est incomplet?

Et de grâce! Inutile de se réfugier derrière tous ces arguments fallacieux qui pointent vers l'ordre du jour de l'OQLF, ce chien de garde de la langue qui pourrait davantage montrer les dents. Il faudrait attendre la livraison du rapport quinquennal, fin mars, pour dévoiler du même coup une douzaine d'études? Allons donc! Cette sortie logistique ne justifie en rien un mystère de 18 mois pour des données capitales.

En mélangeant les cartes, on aura sans doute voulu noyer le poisson et étouffer une crise potentielle. Cette tactique est désormais vouée à l'échec: la bête noire, si bête il y a, n'échappera à aucune vigilance, foi de journalistes! Dommage qu'il eut fallu les médias pour rappeler aux premiers gardiens de cette langue leurs devoirs fondamentaux.

machouinard@ledevoir.com

935 fois

On sait aujourd'hui que la guerre en Irak a été justifiée sous un faux prétexte. À savoir que Saddam Hussein disposait d'un arsenal d'armes de destruction massive et qu'il était copain-copain avec les dirigeants d'al-Qaïda. À l'époque de cette mascarade, montée de toute pièce par l'exécutif américain, celui-ci avait poussé l'audace, si on peut parler ainsi, jusqu'à postuler que les liens établis entre Saddam Hussein et Oussama ben Laden pourraient déboucher sur un transfert d'engins meurtriers du premier vers le second.

Cela étant rappelé, on ne savait pas que Bush, Cheney, Rice, Colin Powell et Paul Wolfowitz avaient menti aussi délibérément et aussi fréquemment que l'indique une étude menée par le Center for Public Integrity (CPI). Selon les calculs réalisés par les chercheurs de cette ONG, ces hauts responsables ont trompé le public près de mille fois. L'énormité inhérente à ce chiffre confirme que la campagne conçue pour convaincre les Américains et leurs alliés a été orchestrée à l'aune de l'abattage.

Selon les auteurs, l'important pour Bush et consorts était de galvaniser l'opinion publique. Comment? En mentant souvent, on avait la quasi-certitude de transformer les médias en une véritable chambre d'amplification. En effet, des centaines et des centaines d'articles et de topos télé ont fait écho à cette falsification.

Bien évidemment, le calendrier composé pour diffuser les bluffs de Bush tenait compte de l'ordre du jour politique. Par exemple, d'après le CPI, au cours des jours qui avaient tout juste précédé un vote du Congrès pour autoriser l'usage de la force contre Saddam Hussein, en septembre 2002, Bush s'est fendu d'un discours dans lequel il a affirmé que le dictateur irakien cherchait à posséder une bombe nucléaire en plus d'avoir des armes biologiques et chimiques. Ces allégations, le président des États-Unis les appuyait sur des informations émanant des services secrets... britanniques!

De cette histoire, on ne soulignera jamais assez combien les manipulations signées Rumsfeld, Wolfowitz et Gordon Libby, avec la protection de Cheney, ont été aussi dévastatrices que révélatrices de leur perversité politique. En effet, tout au long de cette opération, faut-il le rappeler, ils ont détourné des renseignements colligés par la CIA. Ils les ont déformés dans un sens qu'on devine. Bref, ils ont confectionné des légendes.

Le pire, c'est que ces messieurs s'en sont fort bien sortis. Du moins jusqu'à présent. Car si les membres du Congrès ont débattu jusqu'à plus soif des carences de la CIA, pondu des rapports et rédigé bien des textes, ils n'ont toujours pas interrogé les auteurs des mensonges. Pourtant, c'est un secret de Polichinelle qu'ils ont délibérément fait fi de renseignements qui provenaient des maîtres espions.

On se consolera en soulignant qu'aux États-Unis, le travail de la CIA et des autres agences a fait l'objet de rapports, de critiques publiques et de réformes. En Grande-Bretagne toutefois, la règle du «motus et bouche cousue» à propos des errements des services de renseignement a été scrupuleusement respectée. Pourtant, Dieu sait combien ils se sont fourvoyés eux aussi.



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSEACON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND

LA MINISTRE ST-PIERRE...



LETTRES

Qu'est-ce qu'une guerre?

Le rapport Manley affirme que l'effort du Canada en Afghanistan doit être plus cohérent. La veille du rapport, on annonçait des investissements de 600 millions de dollars au Québec pour la construction d'avions militaires. C'est ça, la cohérence? Ça démontre que le Canada, comme de nombreux pays d'Occident, est engagé dans une économie de guerre.

Mais en fait, qu'est-ce que la guerre? La vraie définition est celle que donne le philosophe Michel Serres: «La mise à mort des fils par les pères; les anciens déclarent la guerre et les jeunes la font. En la décidant, chaque gouvernement propose à l'ennemi: "Tuez donc mes enfants, mes enfants se chargent des vôtres."»

Pierre-Paul Roy
Laval, le 23 janvier 2008

Des solutions pour l'Afghanistan

Le Canada est en guerre en Afghanistan depuis déjà six ans, ce qui dépasse en durée tous les autres conflits où nous avons été impliqués. Le rapport Manley pointe dans la direction d'un prolongement indéfini de cette situation avec un investissement accru en vies humaines, en armement et en argent. Est-ce une surprise? Non, le rapport de John Manley est un copié-collé d'un article qu'il a signé en octobre 2007 dans la revue *Policy Options*. Il n'apporte aucune idée neuve.

Ayant connu l'Afghanistan à une époque plus

heureuse (1976), permettez-moi de suggérer quelques mesures pouvant favoriser une sortie de crise:

- mettre moins l'accent sur la chasse aux talibans et plus sur la neutralisation d'al-Qaïda, et peut-être même engager un dialogue avec certains éléments talibans plus modérés;
- faire appel aux éléments civils des gouvernements post-monarchiques des années 80;
- solliciter les républiques musulmanes modérées au nord de l'Afghanistan pour une aide civile et militaire (ayant une religion commune, la communication risque d'être plus facile);
- diminuer le rôle des Britanniques et des Américains, car il est clair, si on examine l'histoire de la région, qu'ils n'auront jamais l'appui de la population;
- être plus strict avec le gouvernement Karzaï et ses ministres seigneurs de la guerre en ce qui concerne le respect des droits de la personne; la torture, c'est non!
- restreindre la zone de sécurité assurée par le Canada à Kandahar et à sa banlieue immédiate, où l'action de l'ACDI pourrait servir de vitrine pour «gagner les cœurs».

Jacques Blanchette
Québec, le 23 janvier 2008

Vers l'avenir, svp

Il est consternant d'apprendre que le PQ s'opposera peut-être à l'interdiction des motoneiges dans les parcs, une mesure qui aurait pourtant dû être instaurée il y a longtemps afin de respecter la nature même de ce qu'est un parc.

Ce sera une attitude rétrograde et indigne du

Parti québécois s'il n'appuie pas la mesure qui sera débattue à l'Assemblée nationale, qui aura simplement pour effet de se conformer à un règlement provincial qui date de 2000. Aucun engin bruyant et polluant n'a sa place dans les lieux collectifs de villégiature et de ressourcement. Allons vers l'avenir, svp!

Patrick Leclerc
Regroupement québécois contre le bruit
Montréal, le 23 janvier 2008

Quelle commandite!

C'est avec une certaine stupéfaction que j'ai découvert les publicités pour le prochain échec lamentable dans le cadre de Québec 2008. Quelle incurie que les organisateurs du 400^e anniversaire du berceau de la société francophone en Amérique du Nord n'aient rien trouvé de mieux pour se vendre que de s'acquiescer avec les promoteurs du Red Bull Crashed Ice, le 26 janvier 2008! Non contents de n'avoir même pas daigné se doter d'une marque de commerce dans la langue locale (alors que les Toro Rosso viennent jusqu'au circuit Gilles-Villeneuve afin de promouvoir leur version espagnole), le principal commanditaire se cantonne dans une activité au nom exclusivement anglais. On se croirait dans l'est de l'Ontario, ma parole! Mais non, nous sommes à Québec! Honte aux promoteurs et honte aux gouvernements qui s'y associent! Je souhaite un bon petit redoux juste à temps pour cette compétition sur neige!

André Dorion
Gatineau, le 21 janvier 2008

LIBRE OPINION

Un homme de cœur et de courage

PIERRE CLOUTIER
Avocat

J'ai bien connu M^r Robert Lemieux. J'ai été son associé durant les événements d'octobre 1970 et pendant quelques années. Nous avons partagé les mêmes combats.

Ce furent des combats difficiles, car notre bureau d'avocats défendait principalement devant les tribunaux les jeunes gens du Front de libération du Québec (FLQ), pour qui la violence apparaissait alors comme la seule solution logique envisageable pour sortir notre patrie bien-aimée de sa torpeur et la faire accéder à son indépendance, dans la dignité et la justice sociale.

Robert — peu de gens le savent — aurait pourtant eu, s'il l'avait voulu, une carrière professionnelle remplie d'honneurs, de gloire et d'argent s'il avait accepté de la poursuivre dans le confort et l'indifférence. [...]

Mais un autre destin l'attendait. Un jour, Robert a accepté de défendre, avec un mandat d'aide juridique, un jeune homme accusé d'être lié aux activités du FLQ. Ce geste devait changer sa vie à tout jamais, contaminer sa vie familiale et le plonger dans la tourmente et l'adversité.

Promptement mis à la porte par ses patrons anglophones qui n'auraient jamais accepté un tel outrage, il se retrouve seul dans son petit bureau à pratiquer le droit civil pour joindre les deux bouts tout en commençant une carrière de criminaliste qui, quelques années plus tard, devait faire de lui l'avocat le plus connu et le plus médiatisé du Québec.

Nos vies se rejoignent lorsque, en octobre 1970, un tsunami politique a déferlé sur le Québec. Un diplomate anglais, James Cross, est alors enlevé par la cellule Libération du FLQ. Sans hésiter une seule seconde, je quitte moi aussi le bureau d'avocats où je commence une carrière de criminaliste et rejoins Robert à l'hôtel Nelson, dans le Vieux-Montréal, où il est l'intermédiaire entre le FLQ et les autorités gouvernementales.

J'admire le courage de cet homme. J'admire son talent de communicateur. J'admire la façon dont il défend ses clients. Il négocie, il explique, il remplit son mandat avec dignité, abnégation et obstination. Il les protège contre l'inévitable et terrible riposte des plus forts. C'est cela, un avocat de la défense. Défendre, défendre et défendre, même ce qui apparaît souvent comme indéfendable aux yeux de certains.

J'entre moi aussi dans la tourmente. Je vais à Ottawa négocier une terre d'accueil possible pour les membres de la cellule Libération avec le chargé d'affaires algérien. Plusieurs années plus tard, je devais me rendre compte que j'avais vraisemblablement été victime d'une ruse et d'une mise en scène de la part du service de sécurité de la GRC.

Dans la même semaine, Robert et moi nous sommes rendus à une conférence de presse donnée par le ministre de la Justice, Jérôme Choquette, dans les studios de Radio-Canada, alors situés dans l'ouest de Montréal, sur la rue Guy. Robert s'impose et interpelle le ministre abasourdi. En sortant de l'édifice, nous apprenons par la radio l'enlèvement de Pierre Laporte. Nous n'avons aucune idée de l'identité des ravisseurs. Les policiers, eux, le savent déjà.

Après la mort de Pierre Laporte et l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre, nous gaitons à la médecine de Pierre Elliott Trudeau. Robert est arrêté en pleine nuit et emprisonné à Parthenais, avec Michel Chartand, Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois. Plus de 500 arrestations et 5000 perquisitions dans toutes les régions du Québec.

M^r Bernard Mergler négocie l'exil cubain des membres de la cellule Libération. James Cross est libéré. Jacques Lanctôt et ses compagnons et compagnes de lutte partent pour Cuba. Ils ne reviendront que plusieurs années plus tard. Robert sera là pour les attendre et les défendre.

Les membres de la cellule Chénier sont arrêtés en décembre 1970. Les procès de Paul Rose

et de Francis Simard ont lieu rapidement non pas au palais de justice mais au sixième étage de l'édifice Parthenais, là où se trouve aussi le quartier général de la Sûreté du Québec. L'atmosphère est lourde et sinistre. Ayant échappé de justesse aux rafles, je laisse retomber la poussière et refais surface. Je prends mon courage à deux mains et j'assure la relève.

Nous ne pouvons pas sauver Paul Rose et Francis Simard. Paul, qui n'était pas là lors de la mort de Laporte, fait preuve de solidarité et d'abnégation. Il devait être expulsé de son procès après deux jours, et je refuse de cautionner par ma présence ce simulacre de justice. Francis Simard ne dit rien lui non plus et se laisse condamner.

Après quelques mois, Robert est libéré. Les accusations de conspiration ne tiennent pas la route. Il défend Jacques Rose avec brio et le fait acquiescer d'une accusation de meurtre. Ce procès lui coûtera cher, car après le procès, le juge le condamnera à deux ans et demi de prison pour outrage au tribunal, peine qui sera réduite à six mois en appel. Robert retourne en prison.

Ce sera ensuite l'exil volontaire à Sept-Îles. Robert s'installe sur la plage Routhier dans une modeste maison qu'il améliorera constamment et qui s'avère en fait un petit paradis dans un microclimat devant l'impressionnant golfe du Saint-Laurent. La presse fait de lui un pompiste comme s'il était un avocat déchu. Il ne le sera jamais.

Au contraire, il y retrouvera la joie de vivre et jouira au maximum de sa liberté. Robert aimait la vie et la vivait pleinement et intensément. Peut-être trop, parfois. C'était un homme de cœur et un plaideur au talent immense. Un vrai, comme il ne s'en fait plus beaucoup. Au panthéon des avocats, il y aura toujours une place pour Robert Lemieux, n'en déplaise aux bien-pensants et aux sépulchres blanchis.

Il n'y avait pas de malice dans cet homme. Il n'y avait qu'un immense désir de liberté et de justice. Je te salue avec amitié et affection, cher Robert.

IDÉES



Le quartier Griffintown demande que le patrimoine soit pris en compte dans sa diversité, qu'on vise une revitalisation véritable fondée sur l'intensification des usages dans un bâti diversifié plutôt qu'une densification monochrome et, enfin, qu'on adopte une vision d'aménagement du secteur en relation avec le Vieux-Montréal, le centre-ville et les quartiers voisins.

Développement urbain de qualité à Montréal

Des principes à respecter

ROBERT TURGEON
DINU BUMBARU

Respectivement président du conseil
d'administration
et directeur des politiques chez Héritage Montréal

L'appel de Bernard Descôteaux à une vraie consultation pour examiner le projet Griffintown dans toute sa complexité (*Le Devoir*, le 21 janvier 2008) rappelle l'enjeu plus large du développement urbain à Montréal, question d'autant plus pertinente que la Ville de Montréal ne dispose plus d'un service d'urbanisme à la suite des réformes et des décentralisations.

En 2008, cette lacune est d'autant plus aberrante que Montréal, ville UNESCO de design, aspire au titre de métropole culturelle, de ville du savoir et de phare du développement urbain durable. Certes, il y a des professionnels qualifiés en arrondissements, mais ils veillent d'abord aux intérêts locaux, parfois en délaissant des éléments d'intérêt pan-montréalais du plan d'urbanisme, comme l'impact des projets sur la vitalité du centre-ville.

Des défis à relever

L'histoire démontre que les villes figurent parmi les plus grandes réalisations de la civilisation. Complexes depuis des siècles, leur construction, leur adaptation et leur administration posent aujourd'hui des défis de taille. Comme les autres métropoles, Montréal doit relever le défi de maintenir un équilibre dynamique et cohérent entre bien commun et intérêts particuliers, entre court et long terme.

En 1992, puis en 2004, Montréal s'est donc doté d'un plan d'urbanisme adopté à la suite d'un vaste exercice démocratique de consultation mené par l'Office de consultation publique. Ce plan constitue un véritable pacte social et un outil de développement cohérent. Ses principes s'inspirent des leçons des succès de bâtisseurs privés, publics ou communautaires: par exemple, les quartiers coopératifs Milton Parc ou Pointe-Saint-Charles, l'avenue McGill College, le Quartier international ou les outils de gestion du patrimoine bâti sur le Plateau Mont-Royal.

Depuis 1975, Héritage Montréal participe au débat public sur la protection, la mise en valeur et le développement de Montréal et de son patrimoine. Nous dégagons de cette expérience cinq principes d'excellence qui s'appliquent aux étapes de planification, de conception architecturale, d'analyse, de réalisation et de gestion de projets immobiliers ou d'aménagements. Ces principes servent tant aux projets d'envergure métropolitaine qu'à d'autres interventions aux effets plus locaux et intéressent les propriétaires, les investisseurs, les citoyens et les pouvoirs publics.

1. Pertinence et recevabilité

Le projet démontre-t-il sa pertinence et son apport réel au patrimoine collectif et à la vitalité urbaine de Montréal et de ses quartiers? Avant de discuter d'une couleur de brique, on doit se demander si le projet est recevable, à plus forte raison s'il exige de déroger au plan ou aux règles d'urbanisme.

Certains proposent un pari audacieux mais néanmoins recevable. D'autres sont simplement irrecevables malgré le mirage éblouissant des millions. S'il est pertinent de revitaliser un quartier assoupi ou de réduire les pressions immobilières sur des environnements patrimoniaux, tous les modèles de revitalisation ou

d'aménagement ne sont pas recevables compte tenu de leur caractère, de leur échelle ou des conséquences négatives sur d'autres quartiers.

2. Contexte urbain et humain

Le projet repose-t-il sur une connaissance solide du milieu urbain, son histoire, son patrimoine et son architecture, sa vie communautaire, ses dimensions culturelles ou économiques et, surtout, sa dimension humaine?

Beaucoup de quartiers montréalais portent les séquelles de l'attitude «projet-objet» de nombreux promoteurs et concepteurs des années 1970, qui fut désastreuse pour l'ADN urbain, l'échelle, la personnalité ou la proménabilité de notre ville. Ces impacts se limitent rarement aux frontières administratives et politiques et créent des divisions qui fragmentent Montréal et servent d'excuses pour traiter les projets isolément et de manière complaisante.

3. Processus crédible, inclusif et exemplaire

L'élaboration et l'analyse du projet sont-elles crédibles et rigoureuses? Tiennent-elles compte de la complexité et de la diversité des impacts du projet sur les quartiers ou leur patrimoine? Le choix de professionnels compétents ainsi que la qualité des consultations en amont contribuent-ils à l'excellence d'un projet?

En 1988, Montréal s'est donné une politique de consultation pour une métropole moderne. Aboli en 1994, puis rétabli en 2001, ce cadre est de nouveau contesté par l'administration, qui fait fi de l'Office de consultation publique. On craint le retour des consultations à la carte et des «veillées» d'il y a dix ans, dominées par les intérêts partisans au détriment de Montréal.

Le foisonnement d'expériences de concertation et autres processus, parfois commandés par les promoteurs à des consultants pour préparer le terrain, est intéressant. Mais il ne saurait remplacer de véritables consultations menées par une instance indépendante et crédible comme l'Office de consultation publique, qui entend les citoyens en public, rend acte des opinions reçues et fournit des avis aux élus pour aider leur prise de décision.

4. Innovation

Le projet apporte-t-il des innovations quant aux usages, à l'architecture ou à la réponse aux enjeux urbains, patrimoniaux ou environnementaux? La créativité et l'innovation sont des traits qu'on admire dans le patrimoine que nous ont légué les bâtisseurs passés. Tout indique que les architectes et les promoteurs contemporains disposent du talent et de l'ingéniosité pour enrichir notre patrimoine collectif, et ce, autrement qu'avec des clichés marketing comme l'expression «résolument contemporain» ou les certifications LEED.

Mais il faut aussi innover, et ce, tant dans la forme que dans le processus d'élaboration du projet et les mécanismes objectifs favorisant le dialogue et la participation de la population. C'est moins photogénique mais bien essentiel, et ce, surtout avec de grands projets qui proposent de créer des quartiers novateurs dont la réalisation demandera plusieurs années, voire des décennies.

5. Durabilité

Le projet contribuera-t-il autant à la vitalité de Montréal et de ses quartiers ou à son architecture le jour de son inauguration que 25 ans plus tard? Au-delà des aspects environnementaux, faire du «développement durable» nécessite une conception architecturale qui passera le test du temps tant sur le plan de la fonctionnalité que sur celui du choix de matériaux de qualité qu'on peut entretenir et faire durer.

Depuis des siècles, l'architecture et l'urbanisme sont des arts qui s'inscrivent dans le temps à venir. Il faut leur donner la confiance et les moyens d'assumer cette responsabilité. La conservation et l'adaptation du patrimoine bâti plutôt que sa démolition est une application concrète du principe de ce développement urbain durable.

Des projets sous examen

Sur ces principes, Héritage Montréal examine les forces et lacunes de projets publics, privés ou institutionnels. Par exemple:



L'écurie Horse Palace, dans Griffintown.

■ le campus Outremont (Université de Montréal) réduira la pression immobilière sur le mont Royal, mais sa planification demande une perspective sous l'angle de la métropole plutôt qu'uniquement sous celui de l'arrondissement; ■ l'agrandissement commercial du stade Molson de l'université McGill pour les Alouettes aidera ces deux institutions mais illustre la faiblesse des protecteurs du mont Royal, qui l'ont jugé recevable avec des ajustements cosmétiques;

■ le quartier Griffintown demande que le patrimoine soit pris en compte dans sa diversité — cadastre, tracé des rues, bâtiments, archéologie, vues, toponymie —, qu'on vise une revitalisation véritable fondée sur l'intensification des usages dans un bâti diversifié plutôt qu'une densification monochrome et, enfin, qu'on adopte une vision d'aménagement du secteur en relation avec le Vieux-Montréal, le centre-ville et les quartiers voisins. Ces demandes élémentaires devraient d'abord être celles des pouvoirs publics qui annoncent vouloir appliquer les pouvoirs de réserve ou d'expropriation pour servir ce projet privé.

Vigilance des citoyens

On ne peut blâmer les promoteurs pour l'absence d'un véritable service d'urbanisme montréalais, pour le rejet des processus crédibles de l'Office de consultation publique ou pour la sollicitation tardive du Conseil du patrimoine. Ce sont pourtant des moyens intelligents d'éviter que la vigilance citoyenne se traduise en méfiance paralysante. Ils apportent le degré d'exigence dont Montréal a besoin pour atteindre l'excellence qu'il recherche dans son développement.

Plus que n'importe quelle autre ville en Amérique du Nord, Montréal a donc le défi de bâtir son avenir en tenant compte de son ADN urbain, ce riche patrimoine légué par des générations de bâtisseurs visionnaires et audacieux. Voilà le défi d'un véritable développement urbain «à la montréalaise».



Lise Payette

«Le monde sont fous»

C'était une expression que ma grand-mère lançait souvent en regardant le monde autour d'elle. Elle n'avait pas une très haute opinion de ses contemporains et le faisait savoir chaque fois qu'elle constatait qu'ils se mettaient à divaguer sur un sujet ou un autre. Elle n'aimait pas beaucoup le temps ainsi perdu en discussions inutiles et leurs affirmations gratuites et définitives sur des sujets complexes à propos desquels elle estimait qu'ils n'étaient pas suffisamment renseignés. «Le monde sont fou!» C'était sa façon à elle de clore le débat.

Cette phrase m'est souvent revenue en mémoire au cours des années. Il m'est arrivé de me poser la question à savoir si le monde dans lequel je vis est moins fou, aussi fou ou plus fou que du temps de ma grand-mère. Si j'en avais eu les moyens, j'aurais sans doute demandé à Léger et Léger, les sondeurs du tout et du rien, de se livrer à une vaste enquête pour remettre ma pendule à l'heure. On en aurait appris, des choses. Ils auraient fouillé les cœurs et les reins afin qu'on sache enfin à quoi s'en tenir. Peut-être aurait-on enfin découvert ce qui ne va pas dans notre société.

Mon malaise

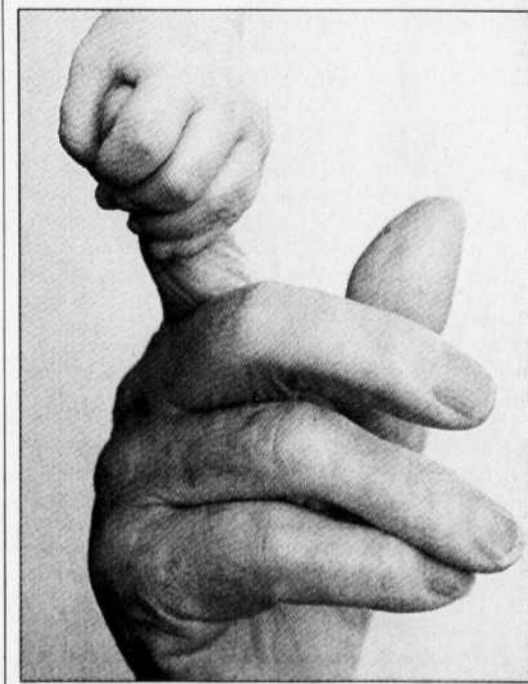
Mon malaise remonte à bien plus loin que les derniers jours. En fait, je crois que tout a commencé devant la lamentable expérience des télé-réalités. J'ai alors lancé mon premier «le monde sont fou». Je n'arrivais pas à comprendre comment ces spectacles pour voyeurs, fiers de l'être, avaient pu trouver leur place sur le petit écran. Quand j'ai voulu en discuter autour de moi, on m'a dit que c'était fait pour les jeunes, qu'ils avaient besoin de «se voir» à l'écran, que ça remplissait le rôle du miroir dans leur cas et que j'étais trop vieille pour comprendre ce phénomène.

On m'a aussi dit que les télé-réalités étaient sans doute là pour rester, car leurs cotes d'écoute prouvent bien leur succès et leur valeur sur le marché et que, de toute façon, c'est ça que les jeunes veulent. Qu'importe le vide existentiel que ces émissions révèlent, qu'importe l'insignifiance du propos et la douteuse promiscuité qu'elles encouragent, la critique n'est pas permise. Et puis, c'est évident: si tu es contre la télé-réalité, tu es contre les jeunes. Tasse-toi, matante! Pas besoin d'un savant sondage pour comprendre ça.

J'ai ressenti le même malaise devant la commission Bouchard-Taylor. Pourtant, je comprends bien que c'est ainsi que la démocratie s'exprime, que chacun a le droit de disposer de son discours comme il l'entend, qu'il n'y a jamais faute quand on dit ce qu'on pense sur un sujet, mais à certains moments, je l'avoue, je n'ai pas pu m'empêcher de penser: «Le monde sont fou.» Peut-être parce que j'ai parfois eu l'impression qu'on se présentait devant les deux commissaires somnolents avec des bâtons de dynamite dans les mains et qu'il aurait suffi d'une étincelle pour que ça saute. Après chaque séance, j'avais l'impression qu'on l'avait échappé belle.

Cette semaine encore, j'ai la preuve que ma grand-mère avait raison. Le monde «sont» fou pour vrai! Pendant que des soldats meurent en Afghanistan et que Stephen Harper vient de se faire donner carte blanche par un comité qu'il avait chargé de le conseiller au sujet du maintien de la force canadienne à Kandahar, pendant que les Américains s'enlisent en Irak, pendant que le monde économique pique du nez et que les Bourses sont devenues folles à leur tour, pendant que la planète nous rappelle à l'ordre et nous demande de lui venir en aide, pendant que des populations meurent de faim et de soif, pendant que la bactérie H5N1 a commencé à faire des morts chez les humains et que personne n'en parle plus, pendant qu'on réclame la libération d'Ingrid Betancourt et que Jean Charest, lui, travaille à changer son image pour devenir un grand séducteur d'électeurs, pendant que le 400^e anniversaire de Québec est en train de tourner au cauchemar, pendant que les cols bleus continuent de faire la loi à Montréal, pendant que les listes d'attente s'allongent encore dans nos hôpitaux, pendant que nous nous battons chaque jour pour avoir enfin des trottoirs déneigés, nous discoupons maintenant, sans pitié, sur les rapports entre les générations. C'est la faute des baby-boomers, non, c'est la faute des X ou des Y.

On se crêpe le chignon, on se crie des noms. Grands parleurs, p'tits faiseurs... Ça aussi, ma grand-mère disait ça, et ce n'était pas un compliment.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (commissaires internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Made Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricatures), Diane Precourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies), à l'information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (titres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture), à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins, à l'information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Levesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique : Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque, Annelise Gauthier (secrétaire à la rédaction), Emilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (commissaires à la rédaction), La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécia (Québec), Monique Bherer (Ottawa), LA PUBLICITÉ : Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Genevieve Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Melisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION : Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida, INFORMATIQUE : Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION : Stéphane Roger (contrôleurs), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

AUTOS

SUITE DE LA PAGE 1

qui permettait de transporter les très lourdes batteries. Les premiers engins terrestres autopropulsés apparurent vers 1840. Un Américain, Thomas Davenport, construisait avec l'Écossais R. Davidson ce que Griset et Larroque qualifiaient dans leur livre de «machines improbables dont l'utilité pratique peut sembler virtuelle».

En parallèle, le Belge Étienne Lenoir réalise un premier moteur à deux temps en 1860, mais il faudra attendre 1867 pour voir fonctionner un premier véritable moteur à quatre temps. À peu près au même moment, en 1859, Gaston Planté invente l'accumulateur au plomb, l'ancêtre de nos batteries d'auto d'aujourd'hui. L'invention de la dynamo par Zénobe Gramme en 1869 permettra à la fois aux moteurs électriques de produire de l'électricité en freinant et de l'utiliser pour la propulsion.

L'engouement pour la motorisation électrique va stimuler une pléiade de chercheurs et d'hommes d'affaires. Dès 1886, on voit apparaître en service en Angleterre un premier «taxicab» électrique. Dès lors, la propulsion électrique, propre et silencieuse, apparaît à tous comme la voie de l'avenir. En 1890, cette suprématie de l'électricité se confirme dans la première course automobile organisée à Springfield, aux États-Unis. Edison se dote d'une Studebaker électrique pour tester ses nouvelles batteries nickel-fer à cette époque et Peugeot offre déjà en 1892 un premier quadricycle électrique. Plusieurs petits perfectionne-

ments augmentent à cette époque la force et la fiabilité des tout-électriques. En 1905, la Drogby de Jeantaud peut déjà déplacer deux adultes sur 50 km à une vitesse de 20 km/h. Mais c'est la course à la vitesse qui va imposer la puissance du véhicule électrique. Cette course sera remportée par la Jamais Contente, le premier véhicule terrestre à dépasser le «mur» des 100 kilomètres à l'heure, le 1^{er} mai 1899. La Baker Electric Torpédo Kid battra ce record cinq ans plus tard, en 1904, avec une pointe à 167 km/h, ce qui laisse pantois les constructeurs de moteurs thermiques.

Mais l'invention du carburateur à gicleur (1803) et la mise au point d'un premier allumage à basse tension vont augmenter sensiblement la performance du moteur à combustion. Une course Paris-Bordeaux-Paris en 1895 confirmera sur 600 km la supériorité du moteur thermique en raison de son autonomie.

Dès lors s'amorce une longue période durant laquelle les véhicules électriques vont se spécialiser dans des utilisations urbaines pour surmonter les problèmes d'autonomie et de charge. Des flottes de taxis, qui fonctionnent dans un court rayon autour des postes de recharge, verront ainsi le jour en Europe ainsi que plusieurs véhicules spécialisés, comme des bennes à ordures et des camions de livraison sur de courtes distances. La fiabilité et la simplicité des moteurs électriques ainsi que leur entretien économique les imposeront longtemps comme des solutions urbaines incontournables.

Aux États-Unis, où l'auto électrique domine encore le marché au tournant du XX^e siècle, selon Griset et Larroque, des industriels proposent à cette époque un service intégré offrant aux usagers, à fort prix, l'usage

d'une voiture pour joindre les tramways ou les trolleys, ces autobus qui s'alimentent eux aussi aux câbles aériens installés au-dessus des rues.

La propulsion électrique vivra son âge d'or avec les tramways et les trolleys, sauf à Paris où le souci de ne pas modifier l'esthétique de la ville incitera les autorités à les bannir de plusieurs quartiers. On construira plutôt, dès 1898, un premier métro, lui aussi motorisé à l'électricité.

En entrevue hier, Pascal Griset admettait que son livre passe «trop vite» sur la motorisation à grande échelle des chemins de fer en Occident dans la deuxième moitié du XX^e siècle, alors que l'automobile électrique connaît une éclipse générale qui la confine aux prototypes de recherche.

Peu de gens savent en effet que les puissantes locomotives diesel qui traversent l'Amérique sont des motorisés électriques, comme les locomotives européennes d'ailleurs, car aucun moteur thermique ne pourrait tirer un train de wagons. En Europe, les locomotives électriques sont alimentées par les fils disposés au-dessus des voies. En Amérique, c'est plutôt un alternateur actionné par un puissant moteur diesel qui alimente les moteurs électriques de la locomotive.

«La propulsion embarquée est plus économique sur de longues distances et quand les lignes ne sont pas achalandées, comme ici en Europe», explique Pascal Griset. Mais, étonnamment, cette vieille stratégie de propulsion hybride, inventée par Ferdinand Porsche pour une voiture en 1899, est la formule vers laquelle évolue doucement l'industrie automobile, avec les «plug-in», ou véhicules hybrides rechargeables (VHR) de la prochaine génération, une filière oubliée qui au-

rait pu épargner à la planète des milliards de tonnes de gaz à effet de serre.

Pascal Griset explique l'éclipse de la propulsion hybride de la traction tout électrique par le coût d'achat d'un véhicule utilisant deux systèmes à un moment où personne ne recherchait l'économie de pétrole. Et le retour des hybrides est aussi le résultat de la révolution informatique, qui rend possible une gestion très complexe de l'énergie dans un véhicule comme la Prius.

Le retour à une motorisation électrique, dit-il, n'est plus qu'une question d'années, car la rareté et le prix du pétrole vont inévitablement imposer ce changement. Depuis l'après-guerre, des dizaines de prototypes de voitures électriques ont vu le jour en Amérique et en Europe: mais leur diffusion a toujours été freinée par les handicaps du début du XX^e siècle: manque d'autonomie, puissance et temps de recharge, poids excessif.

Le retour de la voiture électrique va dépendre, selon Pascal Griset, du mode d'alimentation de ses moteurs. Ou les handicaps de la batterie seront surmontés par une nouvelle génération à recharge rapide ou bien les moteurs seront alimentés au moyen d'une pile à combustible ou d'une génératrice qui prendra la relève, sur les longues distances, des batteries, qu'on rechargera la nuit, quand les réseaux électriques accusent un surplus inutilisé de puissance.

Or c'est précisément cette génération de voitures hybrides qui se pointe et qui devrait réduire les achats de pétrole de 80 à 90 % en moyenne, ce qui pourrait prolonger énormément l'utilisation des réserves mondiales.

Le Devoir

CHAREST

«Nous avons profondément l'impression que les Québécois se sont fait avoir»

SUITE DE LA PAGE 1

beaucoup anglicisés au cours de la dernière décennie. Si rien n'est fait, une tendance conduira donc à la minorisation de ceux qui parlent français à la maison vers 2021 sur l'île de Montréal. Déjà, les Montréalais de langue maternelle française sont minoritaires, comme Statistique Canada l'a révélé le mois dernier.

S'exprimant hier après-midi à l'issue d'un caucus de ses députés, Mario Dumont a soutenu que «les libéraux ont négligé l'intégration linguistique, et cette négligence dans l'application des politiques a eu des impacts et a des impacts». Selon lui, le gouvernement Charest doit des explications à la population. Il est «impensable» que le premier ministre Jean Charest «n'ait jamais entendu parler ou vu les conclusions de cette étude-là», sinon cela traduirait chez lui un «manque total et complet d'intérêt pour cette question-là», a-t-il dit. En revanche, s'il «en a entendu parler et en a vu les conclusions, et s'il l'a caché à la population alors que ces sujets-là étaient en débat, c'est un geste extrêmement répréhensible, extrêmement grave».

Au fond, c'est pour faire accepter les nouveaux seuils d'immigration que le gouvernement a «sciemment» caché ces études, a affirmé Mario Dumont. «Si j'arrivais devant vous et que je vous disais que le gouvernement a «accidentellement» caché cette étude ou «inconsciemment caché cette étude», vous allez tous vous rouler à terre de rire». Par conséquent, M. Dumont souhaite que soit repris le débat sur les seuils d'immigration qui se sont tenus à l'automne. Au terme d'une commission parlementaire, le gouvernement avait décidé de hausser les seuils de manière «quasi historique», les faisant passer de 45 000 à 55 000 immigrants par année.

«Nous avons profondément l'impression que les Québécois se sont fait avoir», a dit le chef de l'opposition. Selon lui, les seuils «ont été adoptés dans un contexte où des faits extrêmement importants et des études qui étaient directement au cœur du sujet ont été cachés, non seulement cachés à la population [mais] cachés aux parlementaires qui faisaient le travail». À ses yeux, l'augmentation «radicale» du nombre d'immigrants «a eu un impact encore plus grand, encore accéléré, sur la présence de la langue française à Montréal», et c'est pour cette raison qu'on devrait le ramener au moins temporairement au seuil actuel de 45 000.

La ministre de l'Immigration, Yolande James, a refusé de répondre au chef adequiste hier. Son porte-parole, Bruno-Serge Boucher, a toutefois précisé qu'il n'était aucunement question de reprendre ce débat et que le gouvernement entend «garder le cap»: «90 % des gens qui se sont prononcés sur le sujet en commission nous ont dit qu'il fallait hausser les niveaux», a-t-il répondu, soulignant que ces gens étaient «sur le terrain». «À ma connaissance, ce ne sont pas des menteurs!».

Le Parti québécois a refusé de suivre l'ADQ et de contester les seuils d'immigration en vigueur, ce que M. Dumont lui a vertement reproché. «Aujourd'hui, ils se rendent compte que Jean Charest leur a caché des études fondamentales, puis ils restent main dans la main avec lui».

«Nous, ce qui nous préoccupe, c'est la qualité de la francisation plutôt que les niveaux d'immigration», a rétorqué le député péquiste de Mercier, Daniel Turp. Il estime que l'État doit créer «de réelles possibilités de francisation pour les nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas déjà le français». Selon M. Turp, c'est pour cette raison que le PQ a déposé un projet de loi sur l'identité dans lequel il y a des «propositions concrètes» comme la mise en place des «contrats d'intégration» et l'application de la loi 101 aux entreprises de plus de 25 employés. Ces mesures ont été rejetées par Mario Dumont, qui soutient que le «contrat d'intégration» enlève des droits démocratiques à des citoyens, ce qu'aucun groupe organisé n'a réclamé depuis ceux qui s'opposaient à ce que les femmes obtiennent le droit de vote au Québec, il y a 67 ans.

Au reste, M. Turp s'est surpris que la ministre St-Pierre affirme «sans gêne» que l'OQLF est indépendant. Pourtant, la précédente ministre responsable de la Charte, Line Beauchamp, avait affirmé en point de presse le 30 janvier 2007 que c'est «à sa demande» que l'OQLF avait mené une série de visites dans les commerces à l'automne 2006, «tout juste avant la campagne électorale, afin de contrer la perception que l'anglais gagnait du terrain au centre-ville de Montréal».

La ministre St-Pierre a quant à elle promis hier qu'elle annoncerait bientôt un bouquet de mesures qui auront deux objectifs: inverser la tendance au déclin du français à Montréal et accroître la qualité du français.

Le Devoir

Avec La Presse canadienne

Conférence

Laïcité et pluralisme : Réflexions pour une société en mouvement

MICHELINE MILOT
Professeure au département de sociologie de l'UQAM

et

JEAN BAUBÉROT
École pratique des Hautes Études à la Sorbonne

LE MERCREDI 30 JANVIER À 19 H 30

Maison de la culture Côte-des-Neiges
5290, chemin de la Côte-des-Neiges
(Métro Côte-des-Neiges)

HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

une fois remis aux autorités afghanes par les soldats canadiens. Ces allégations, confirmées par le président Hamid Karzai lui-même, sont à ce point persistantes que l'opposition réclame l'arrêt des transferts. L'automne dernier, le gouvernement avait tenté d'apaiser les craintes de tout un chacun.

Or on a appris cette semaine que ces transferts ont cessé le 5 novembre dernier, justement à la suite de sérieuses allégations de torture. Ottawa n'en avait jamais dit un seul mot. Deux séances d'information à propos de la mission en Afghanistan ont même eu lieu en décembre et en janvier. Les journalistes ont demandé une mise à jour au sujet des inspections des prisons afghanes, mais personne n'a cru bon de révéler l'arrêt des transferts.

Encore aujourd'hui, Ottawa refuse de dire si, depuis le 5 novembre, les soldats canadiens ont capturé d'autres prisonniers et, si oui, où ceux-ci sont enfermés et à qui ils sont remis. C'est le plus total.

«C'est de la désinformation, c'est de la manipulation, c'est du secret comme on n'en a jamais vu au Canada», s'est insurgé le chef libéral Stéphane Dion en entrevue avec *Le Devoir*. «Un gouvernement qui peut manipuler l'information à ce point, qui peut cacher la vérité sur un enjeu aussi grave que la torture, comment peut-on le croire sur quelque enjeu que ce soit?» Pour M. Dion, ce ne sont pas seulement les partis d'opposition qui ont été bernés. «C'est la démocratie canadienne qui est balafée par ce gouvernement qui ne satisfait pas aux critères minimaux de transparence et de responsabilité. [...] Ils sont devenus paranoïaques dans leur partisanerie!».

Les commentaires étaient tout aussi acerbes du côté bloquiste. «C'est un gouvernement qui a menti à la population, qui a manipulé l'opinion publique, qui a manipulé la Chambre des communes», a lancé le chef Gilles Duceppe.

Selon le leader du NPD, Jack Layton, «c'est une tromperie. Quand un gouvernement commence à tromper le public et les membres du Parlement à propos d'une guerre, c'est très dangereux». M. Layton réclame la démission du ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, qui n'a pas informé le Parlement de ce changement de politique au retour de la Chambre des communes, le 13 novembre, bien qu'il ait été questionné à de multiples reprises à propos des prisonniers.

Au bureau du premier ministre, on présente les déclarations de M. Bernier sous un jour positif. Le 14 novembre, M. Bernier avait annoncé de son propre chef qu'une allégation sérieuse de torture avait été formulée par un prisonnier afghan aux inspecteurs canadiens. «Le ministre Bernier a agi de manière appropriée», a commenté par courriel la directrice des communications du premier ministre, Sandra Buckler. «J'espère que cela laissera une impression positive auprès des Canadiens.»

Une toute petite lettre

C'est au moyen d'une courte lettre envoyée par l'avocat du gouvernement fédéral à Amnesty International et à la B.C. Civil Liberties Association qu'on a appris cette semaine l'arrêt des transferts. Ces deux organismes demandent une injonction à la Cour fédé-

rale pour faire cesser immédiatement les transferts de prisonniers.

En cour hier, l'avocat du gouvernement fédéral a tenté de convaincre la juge Anne Mactavish que la demande était désormais irrecevable puisque les transferts avaient déjà cessé. La cause, selon lui, est devenue «hypothétique et abstraite». «Si les transferts reprennent, ce sera sur une base entièrement différente. [...] Ce tribunal doit décider à la lumière des faits qui lui sont présentés et non pas dans l'éventualité où les circonstances changeraient à l'avenir», a plaidé l'avocat Sanderson Graham.

L'avocat d'Amnesty International, Paul Champ, ne veut pas qu'on accorde ainsi un chèque en blanc aux généraux de l'armée canadienne. Il a rappelé qu'en mai dernier, le Canada a signé une nouvelle entente censée assurer le bon traitement des prisonniers remis aux Afghans. Des cas de torture se sont quand même produits. En outre, les généraux ont mis deux mois et demi avant d'annoncer la fin des transferts. Combien cela leur en prendra-t-il pour dire qu'ils ont recommencé?», s'est demandé l'avocat. «Nous avons de sérieux doutes à propos des capacités des généraux, qui ont été totalement incapables de prendre des décisions éclairées.»

Hier, la Cour fédérale a aussi entendu un témoin, le brigadier-général André Deschamps, responsable des missions militaires canadiennes à l'étranger. Le 14 décembre, dans le cadre de ce procès, M. Deschamps a signé une déclaration sous serment dans laquelle il affirme que le Canada ne pourrait pas interrompre ses transferts de prisonniers sans compromettre les opérations militaires. M. Deschamps savait pourtant que les transferts avaient cessé...

M. Deschamps a été obligé de reconnaître en cour hier que les opérations n'avaient pas cessé depuis le 5 novembre. A-t-on fait d'autres prisonniers? «Objection», a lancé l'avocat du gouvernement: question de «sécurité nationale». M. Deschamps a indiqué que l'arrêt des transferts de prisonniers était «temporaire». Ils pourraient reprendre n'importe quand, lorsque les soldats seront convaincus qu'il n'y a pas de risque.

John Manley était-il au courant?

Ironie du sort, dans son rapport rendu public mardi, le groupe d'experts dirigé par l'ex-ministre libéral John Manley invitait le gouvernement à faire preuve de plus de transparence dans ses communications à propos de l'intervention militaire en Afghanistan.

«Disons-le sans ambages, depuis le début de la présence canadienne en Afghanistan, les gouvernements n'ont pas su entretenir des communications équilibrées et franches avec la population pour exposer les raisons de la participation du Canada et les risques, les difficultés et les résultats attendus», est-il écrit dans ce rapport.

La question qui se pose, c'est de savoir si les membres du groupe Manley savaient que les transferts de prisonniers avaient cessé. Le groupe a en effet reçu ses informations du gouvernement pour rédiger son rapport. «Lont-ils dit au groupe Manley? Et, si non, quelles autres informations ne leur a-t-on pas fournies?», se demande le chef libéral Stéphane Dion. Son homologue bloquiste partage ses interrogations.

Avec la collaboration d'Alec Castonguay
Le Devoir et La Presse canadienne

COUILLARD

SUITE DE LA PAGE 1

ces cliniques auront des comptes à rendre à Québec en choisissant une fois pour toutes leur camp de manière à assurer l'étalement complète entre le public et le privé dans le réseau de la santé.

Les principales intéressées ont toutes reçu un ultimatum en début d'année, y compris la clinique RocklandMD, celle-là même qui a signé un contrat de service avec l'hôpital du Sacré-Cœur. Conserver une équipe mixte conduira non seulement à un refus de permis mais aussi à une amende, que le ministère promet salée. «Depuis le 1^{er} janvier, nul ne peut plus ignorer la loi. Les cliniques qui comptent des médecins participants et non participants auront 180 jours pour s'y conformer», a confirmé la Dre Sylvie Bernier, qui pilote ce dossier au sein de la Direction de l'organisation des services médicaux et technologiques.

Cette nouvelle façon de faire permet au ministère de baliser ce qui se faisait déjà au Québec de manière confidentielle en introduisant un élément de sûreté jusqu'alors absent. «Un des épisodes qui ont beaucoup fait réfléchir les Québécois, c'est la mort de Micheline Charest, de Cinar, a raconté le ministre Couillard. Et je partage leurs inquiétudes: il y a au Québec des cliniques qui font des opérations de toutes sortes, de plus en plus complexes, sans aucune définition juridique, sans encadrement sur le plan de la sécurité et de la qualité des services.»

La loi 33 sonne donc la fin de la récréation pour toutes ces cliniques. Pour pratiquer ne serait-ce qu'un seul des actes chirurgicaux jugés plus complexes par Québec, les cliniques spécialisées devront désormais se doter d'un permis leur octroyant le statut de CMS et choisir leur camp: participant ou non participant au régime public. Ce permis les obligera notamment à observer un processus d'agrément, à embaucher un directeur médical et à prévoir des corridors de services avec des établissements hospitaliers si les choses tournaient mal.

Mais la loi a beau ratifier large, elle n'en compte pas moins quelques échappatoires qui feront en sorte que la cohabitation restera toujours possible au Québec. «Il faut comprendre que si la loi n'encourage pas vraiment la pratique non participante, elle ne peut pas l'interdire complètement», a convenu le ministre Couillard. En effet, si un médecin est déclaré compétent par le Collège des médecins et choisit le statut de non-participant à la Régie de l'assurance maladie, il garde le droit de pratiquer sa spécialité. «Légalement, l'État ne peut rien contre ça.»

Ainsi, les quelques cabinets privés qui comptent une équipe mixte pourront continuer à offrir des soins de base comme avant. Ils devront toutefois faire une croix sur la soixantaine d'actes chirurgicaux jugés plus complexes et réservés aux CMS. Les firmes de courtage qui, comme Medecina ou le Groupe Chaoulli, proposent à leurs clients de leur dénicher un médecin rapidement, moyennant certains frais, jouiront de la même impunité. Ces firmes pourront donc sans crainte continuer à faire affaire avec des médecins participants et non participants pour vaquer à leurs activités.

L'étalement promise par le ministre Couillard dans tous les centres spécialisés comptera aussi une exception de taille, soit le Centre métropolitain de chirurgie plastique (CMCP), à Montréal, au sein duquel des médecins participants prêtent régulièrement main-forte aux médecins non participants en place pour faire des chirurgies plus complexes. Son statut d'hôpital privé met en effet ce centre à l'abri de la loi, a convenu Philippe Couillard. «C'est un droit acquis qui existe depuis les années 1970 et contre lequel nous ne pouvons rien.»

Mais il s'agit ici de cas exceptionnels, a assuré le ministre. Malgré ses défauts, la loi 33 précise ce qui, partout au Canada, est encore imprécis, soit la délicate question de la cohabitation des médecins participants et non participants, ce qui contrevient à l'esprit même de la loi canadienne sur la santé, a fait valoir M. Couillard.

D'autant que le premier but visé par la loi 33 consiste à assurer un accès sécuritaire aux soins médicaux spécialisés, et ce, dans un régime public solide auquel le privé vient prêter main-forte, a ajouté le ministre. «Le but de la loi n'est pas de développer un marché pour le privé. C'est tout le contraire: c'est favoriser l'accès aux services médicaux en assistant le système public.»

À l'heure actuelle, 120 spécialistes et une soixantaine d'omnipraticiens sur plus de 16 000 médecins ont choisi de travailler en marge du réseau public. Avec les verrous prévus par la loi 33, le ministère de la Santé s'attend à ce que ce nombre ne change pas beaucoup. «Si jamais le ministre voit qu'il y a trop de médecins qui deviennent non participants, il pourra évoquer l'intérêt public et freiner le développement des CMS non participants, mais on est très loin de cette barrière», a précisé son attachée de presse, Isabelle Merizzi.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

La Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. La Devoir est publiée du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390